

Bilan Parcoursup

Académie de Montpellier

2019-2020

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



L'avant-Propos

La procédure Parcoursup a été mise en place afin d'optimiser l'admission des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur. C'est une procédure nationale. Sa mise en place est en lien avec le « Plan Etudiants » et la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

La procédure permet à chaque personne souhaitant intégrer une première année d'études supérieures de se positionner en tant que candidat et d'émettre jusqu'à 10 vœux non-hiérarchisés. Cette année, les vœux pouvaient se décliner sous forme de sous-vœux pour les formations sélectives, dans une limite de 20 sous-vœux (les sous-vœux signifiant différents lieux de formation pour une même formation). Les candidats avaient du 22 janvier au 12 mars pour émettre des vœux et sous-vœux, et devaient confirmer leurs candidatures jusqu'au 2 avril.

Les jurys des formations ont étudié les candidatures au sein de chaque établissement pour émettre des classements jusqu'au début du mois de mai. A partir du 19 mai, les candidats ont pu prendre connaissance des réponses. La phase principale s'est étalée du 19 mai au 17 juillet 2020. La phase complémentaire s'est déroulée du 12 juin au 24 septembre. Les candidats pouvaient obtenir plusieurs propositions et devaient se positionner sur chacune de ces propositions d'admission.

Contenu

L'avant-Propos	1
Les éléments de lecture du document.....	2
Les éléments-clés de la procédure dans l'académie de Montpellier.....	3
1) Caractéristiques des candidats rattachés à l'académie de Montpellier.....	4
2) Les vœux en phase principale des candidats de l'académie.....	6
a) Constat général.....	6
b) L'analyse par genre	7
c) L'analyse comparative : boursier – non boursier.....	9
d) Les candidats de terminale	9
a. Les candidats de la voie générale	10
b. Les candidats de la voie technologique	11
c. Les candidats de la voie professionnelle.....	12
3) Les propositions d'admission des candidats de la phase principale.....	15
a) Les propositions des candidats néo-entrants	16
b) Les propositions : comparaison en fonction du genre et du statut de bourse.....	17
c) La temporalité des propositions	19
4) Les propositions acceptées par les candidats.....	21
a) Constat général.....	21
b) Analyse par genre et statut de bourse.....	22
c) Les propositions acceptées par les néo-bacheliers.....	23
a. Les taux d'acceptation par type de formation.....	23
b. La répartition des formations acceptées par type de bac	23
c. Répartitions des formations acceptées par série de bac.....	24
d) La mobilité des candidats néo-entrants.....	26
e) La temporalité de l'acceptation de la dernière proposition	27
5) Phase complémentaire	29
6) Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur	31
Annexe	33

Les éléments de lecture du document

Le document se découpe en quatre parties majeures, commençant par les caractéristiques des candidats de la phase principale, suivies par l'analyse des vœux, puis l'analyse des propositions d'admission et finissant avec l'étude des propositions acceptées. Ces quatre parties font l'objet d'un résumé en fin de chapitre.

Deux autres parties présentent en fin de texte, le déroulement de la phase complémentaire ainsi que le fonctionnement de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur.

Afin de faciliter la lecture du document, lors de la présentation des vœux, l'analyse se base sur les vœux confirmés, à savoir les vœux qui ont été comptabilisés comme des candidatures effectives. Sont comptabilisés par vœux, à la fois les vœux et les sous-vœux, d'où des moyennes de vœux qui peuvent être importantes. L'ensemble des vœux a été pris en compte, que les candidats aient obtenu ou non le baccalauréat par la suite.

Enfin, le paragraphe sur les propositions acceptées est à comprendre comme étant l'analyse de la dernière proposition acceptée par un candidat.

Les éléments-clés de la procédure dans l'académie de Montpellier

Dans le cadre de l'article 40 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 portant sur les modalités d'admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, la région académique Occitanie fait partie des expérimentateurs de l'orientation des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine des candidats.

Ainsi l'ensemble des néo-bacheliers professionnels sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat, ayant obtenu un avis favorable pour une poursuite d'étude en section de technicien supérieur par le conseil de classe de leur établissement d'origine, a été classé sur les listes des formations de techniciens supérieurs qu'ils avaient demandées, lorsque celles-ci étaient dans un établissement public sous statut scolaire de la région Occitanie.

Cette même loi a également fixé la mise en place des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (STS), ainsi que des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires technologiques (IUT). Cela afin de favoriser l'admission de ces candidats dans les formations les plus adaptées à leurs profils.

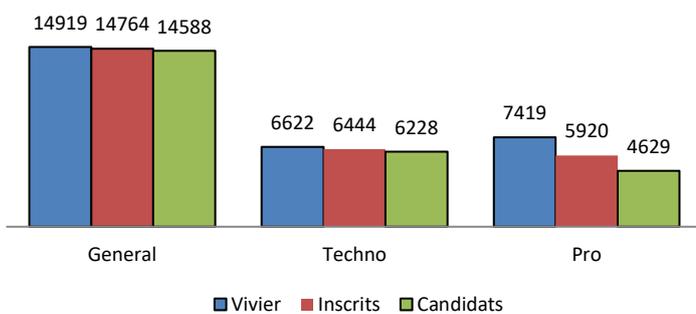
- ✓ **36 921 candidats.** Il s'agit des personnes ayant confirmé au moins un vœu en phase principale, en étant rattachées à l'académie, tous profils confondus (en terminale, en réorientation, non-scolarisés et « autres »). Cela représente une **augmentation de 3.3%** par rapport à 2019.
- ✓ En moyenne, les candidats ont fait 10.9 vœux confirmés et ont obtenu 3.6 propositions.
- ✓ **93.5%** (↗, 92,1% en 2019) des candidats en terminale participant à la phase principale ont **obtenu une proposition.**
- ✓ **81.4%** (↗, 75,1%) des candidats ayant au moins une proposition **y ont répondu favorablement.**
- ✓ **60.7%** (↘, 63,1%) des candidats d'un baccalauréat professionnel et **42.1%** (↘, 44,3%) des candidats d'un baccalauréat technologique qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté un **BTS.**
- ✓ **63.7%** (↘, 66,3%) des candidats d'un baccalauréat général qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté une **licence**, dont 10% un *PASS* et 2.6% une *LAS*.
- ✓ 4 481 personnes se sont portées candidates lors de la **phase complémentaire** parmi lesquelles 32.5% n'avaient pas participé à la phase principale et 4.2% n'avaient pas confirmé leurs vœux en phase principale.
- ✓ **821 candidats** ont saisi la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES)

1) Caractéristiques des candidats rattachés à l'académie de Montpellier

36 921 candidats rattachés à l'académie de Montpellier ont pris part à la phase principale, ce qui représente une augmentation de 3.3% par rapport à l'année 2018-2019. 69% de ces candidats provenaient de terminale, contre respectivement 18.4% de candidats en réorientation et 10.3% de candidats non scolarisés. Parmi les candidats non scolarisés (3 804), on retrouve néanmoins des candidats qui avaient été scolarisés en début d'année dans une formation du supérieur (506) ou des candidats de terminale étudiant dans un établissement hors contrat non référencé (11). Enfin, 2.3% des candidats provenaient d'une formation « autre » de niveau IV, un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), une mise à niveau (MAN) ou un diplôme étranger.

La répartition des profils des candidats est similaire à celle de l'année 2018-2019. De même, il n'y a pas eu d'évolution importante lorsque l'on s'intéresse à l'origine géographique des candidats entre 2018-2019 et 2019-2020. Le département de l'Hérault est toujours le département de rattachement de la plus grande partie des candidats de l'académie (48%), devant le Gard (24.9%), les Pyrénées-Orientales (14.4%), l'Aude (10.4%) et la Lozère (2.4%).

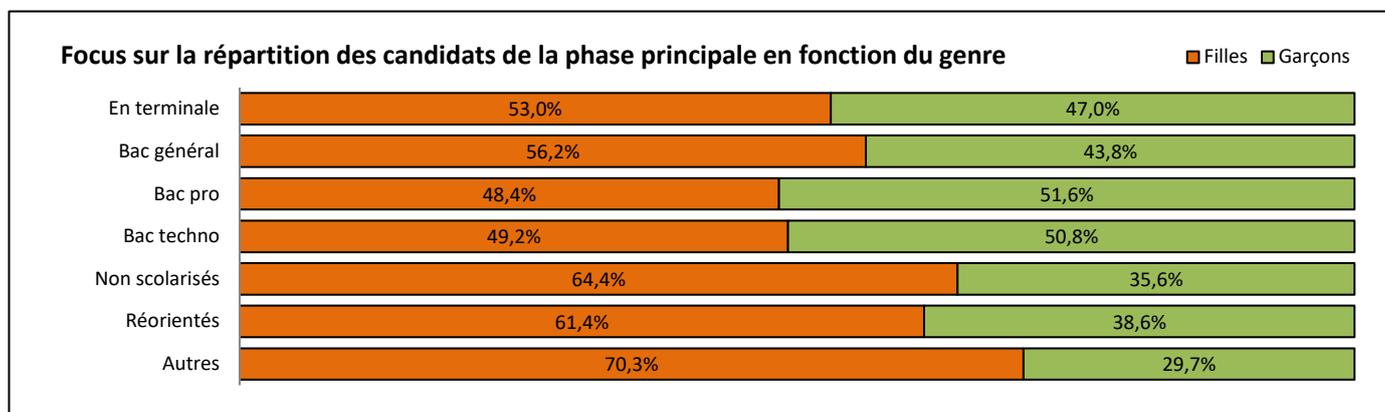
Les candidats lycéens sont majoritairement issus d'une **filière générale** (57.3%), s'en suit les candidats de la filière technologique (24.5%) et de la voie professionnelle (18.2%). 99% des élèves de terminale générale ont ouvert un dossier et 97.8% ont émis au moins une candidature confirmée. A l'intérieur de la



voie générale, 99.4% des élèves de la série « scientifique » (S) ont créé un dossier, contre 99% de la série « économique et social » (ES) et 97.2% de la série « littéraire » (L). Les élèves scientifiques ont été les plus nombreux à se porter candidat, puisque 98.7% ont émis au moins une candidature confirmée, alors que le pourcentage atteint 97.8% pour les ES et 94.5% pour les L. Parmi ces candidats généraux, 25.7% avaient le statut de boursier du secondaire.

97.3% des élèves de **terminale technologique** ont ouvert un dossier et 94.1% ont émis au moins une candidature confirmée. Au niveau des candidatures, les séries ont des niveaux de participation inégale. Les filières spécifiques « techniques de la musique et de la danse » (TMD) et hôtellerie et restauration (STHR) sont celles où les élèves se portent le moins candidat, avec respectivement 84.6% et 89.8%. Les filières agricoles (STAV), design et arts appliquées (STD2A) et management et gestion (STMG) affichent également des taux de candidatures inférieurs (respectivement 90.7%, 90.9% et 92.9%) à la moyenne des candidats technologiques (94.1%). A l'inverse, les séries en lien avec la santé (ST2S), le laboratoire (STL) et l'industrie (STI2D) affichent des pourcentages de candidatures supérieurs à la moyenne académique, avec respectivement 96.3%, 97.1% et 95.2%. Parmi ces candidats, 37.4% avaient le statut de boursier du secondaire.

Enfin, concernant les **filières professionnelles**, 79.8% des élèves de terminale ont ouvert un dossier et 62.4% ont émis au moins une candidature confirmée. Les élèves de l'enseignement professionnel rattachés au ministère de l'éducation nationale ont créé plus de dossiers (80.7%) et ont été plus nombreux à être candidat (63.3%) que leurs homologues des filières rattachées au ministère de l'agriculture, où 74.2% ont ouvert un dossier et 56.2% ont émis au moins une candidature. Parmi ces candidats, 45.4% avaient le statut de boursier du secondaire.



En plus des 36 921 candidats de l'académie ayant participé à la phase principale, il convient de rajouter 1 481 candidats qui ont émis des vœux en phase complémentaire sans avoir participé à la phase principale, et 806 candidats qui n'ont fait que des vœux en apprentissage.

Le profil des candidats à une entrée en formation en apprentissage est ressemblant à celui des candidats à une formation sous statut étudiant. Ainsi 68.9% des candidats sont des lycéens de terminale, alors que 16.6% sont des étudiants en réorientation et 12.5% des candidats non-scolarisés.

Ce profil est différent par contre lorsque l'on observe les candidats à la phase complémentaire où 40.5% des candidats sont des élèves de terminale, contre 38.5% d'étudiants et 18.3% de candidats non scolarisés. Cette répartition est néanmoins nouvelle. En 2019, les étudiants de terminale ne représentaient que 35.9% des candidats lors de cette phase.

La hausse du vivier de terminale sur la phase complémentaire peut s'expliquer par la hausse des taux de réussite à l'examen du baccalauréat, les candidats ayant eu le bac sans mention représentent 56% des candidats de terminale de la phase complémentaire et 2.5% se sont inscrits sur cette phase mais n'ont finalement pas obtenu le baccalauréat. Par comparaison, sur la phase principale en 2019, les candidats ayant eu le bac sans mention représentaient 29.2% des élèves de terminale, et les échecs au bac 2.1%.

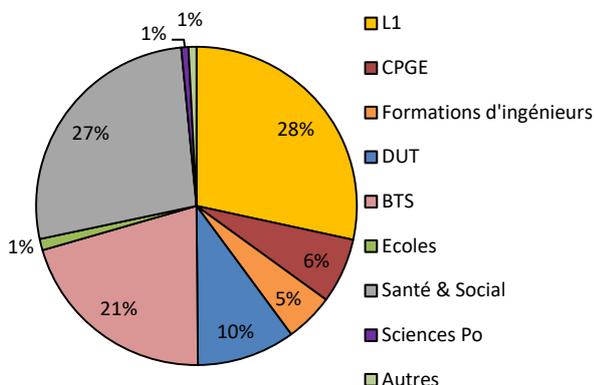
A noter sur les caractéristiques des candidats de l'académie de Montpellier :

- **Plus de candidats** rattachés à l'académie par rapport 2019 (+3.3%).
- Un public de **terminale majoritaire** (69% des candidats)
- Un nombre de candidats de **terminale en hausse** par rapport à 2019 (+2.8%)
- 57.3% des candidats en terminale issus de la **voie générale**, 24.5% de la **voie technologique** et 18% de la **voie professionnelle**.
- 56.1% de **filles**, tous profils confondus
- 53% de lycéennes, et même jusqu'à 56.2% de lycéennes générales, alors qu'à l'inverse, plus de candidats lycéens pour les baccalauréats professionnels (51.6%) et technologiques (50.8%)
- Un nombre de **boursiers** important au sein des bacheliers professionnels (45.1%), chez les bacheliers technologiques (37.3%) et plus restreint pour les bacheliers généraux (25.6%)
- 42.5% de candidats rattachés au département de l'**Hérault**, 26.2% au Gard, 16% aux Pyrénées-Orientales, 12.4% à l'Aude et 2.9 à la Lozère.

2) Les vœux en phase principale des candidats de l'académie

a) Constat général

Répartition de l'ensemble des vœux en phase principale



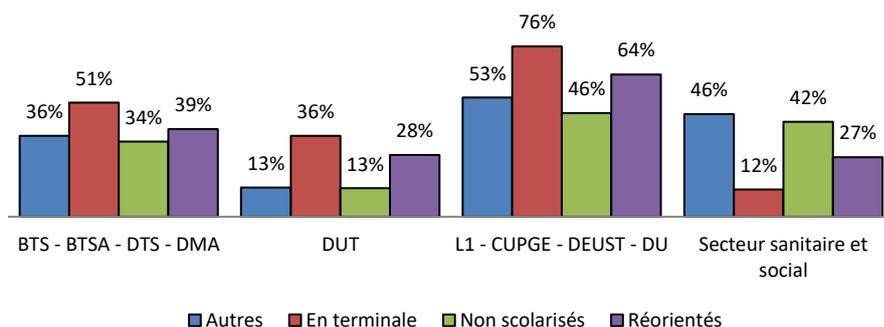
404 086 vœux ont été émis par les candidats rattachés à l'académie de Montpellier, cela signifie une augmentation de 8.9% par rapport à 2019. La moyenne de vœux par candidats de 10.9.

En volume, les candidatures se répartissent sur les licences (28% des vœux), sur les BTS (21% des vœux) et sur les formations de la santé et du social (27%).

Il existe néanmoins des différences importantes en fonction des profils des candidats lorsque l'on s'intéresse aux vœux émis. On constate que les profils « autres » et « non scolarisés » émettent des vœux vers les formations de la santé et du social de

façon plus importante (respectivement 46% et 42%) que les lycéens (12%) et les étudiants (27%). Le poids des formations de la santé et du social est très important lorsque l'on s'intéresse à l'ensemble des vœux émis par les candidats au profil « autres » (74% de leurs vœux) et à ceux émis par les candidats non scolarisés (62%). Ces deux publics avaient connu une évolution importante l'année dernière avec l'entrée des formations de la santé et du social. Cette tendance s'est confirmée cette année.

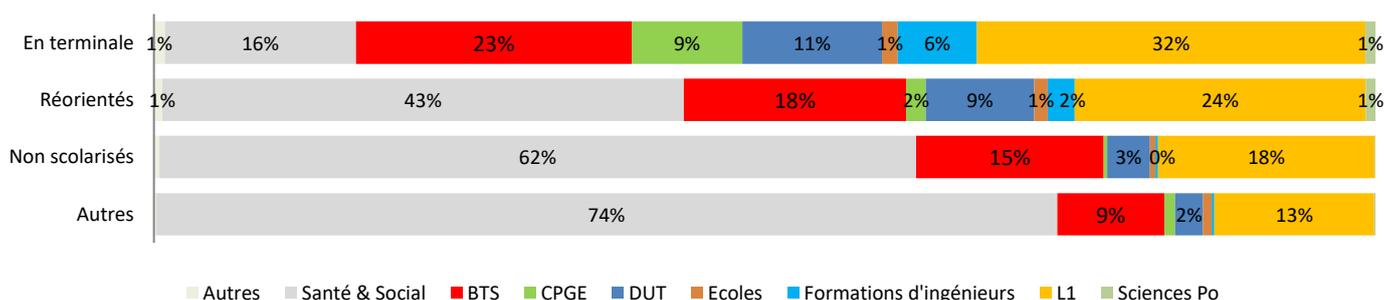
Au moins une candidature confirmée en fonction du profil



Les étudiants et les lycéens sollicitent eux plus souvent une entrée sur une licence (respectivement 64% et 76%) que les autres profils. Si sur l'ensemble des vœux émis par ces candidats, le domaine de la santé et du social constitue quand même 43% des vœux émis par les étudiants en réorientation, il n'est plus que de 16% pour les élèves de terminale contre 32% de vœux émis vers une licence et 23% vers un BTS.

Enfin, les lycéens sont logiquement les plus nombreux à émettre au moins un vœu sur les formations sélectives courtes de type DUT (36%) et BTS (51%).

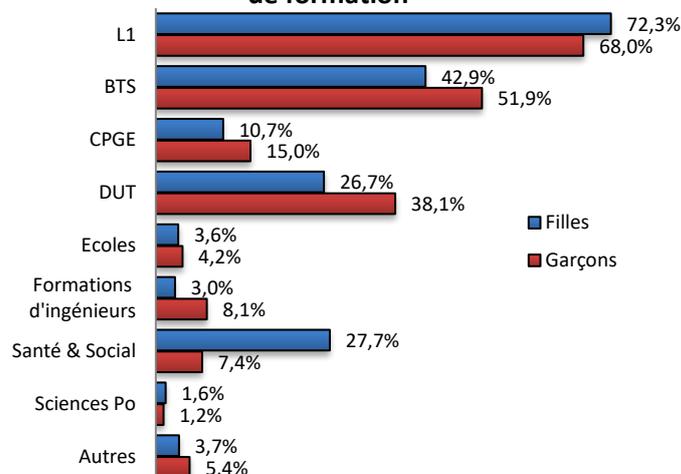
Répartition de l'ensemble des vœux émis par profil de candidats



b) L'analyse par genre

Comme les années précédentes, les garçons sont plus nombreux à émettre au moins une candidature sur les formations sélectives courtes. 51.9% des garçons ont ainsi émis un vœu vers un BTS contre seulement 42.9% des filles (51.6% des garçons contre 42.9% des filles en 2019). Sur les DUT, 38.1% des garçons ont émis une candidature contre 26.7% des filles (39% vs 25.6% en 2019). L'écart entre filles et garçons est dû aux formations du secteur de la production puisque 23.5% des garçons émettent au moins une candidature sur ce type de BTS et 24.4% sur ces DUT contre seulement 6.6% des filles sur les BTS et 10.9% sur les DUT. Cet effet ne se retrouve pas par contre sur les DUT et BTS du secteur des services, puisque respectivement 17% des filles et de 17.2% des garçons émettent des vœux sur ces DUT et 36.8% des filles et 34.3% des garçons sur ces BTS. Les garçons émettent également plus souvent au moins un vœu vers les formations sélectives « longues », à savoir les formations d'ingénieurs (8,1% contre 3% des filles) et les CPGE (15% contre 10,7%).

Répartition par genre des candidats ayant effectué au moins un vœu confirmé par type de formation



A l'inverse les filles sont plus nombreuses à émettre au moins une candidature vers une licence (72.3% contre 68% des garçons) et vers les formations de la santé et du social (27.7% contre 7.4%).

Au niveau de la licence, il existe cependant des différences significatives lorsque l'on s'intéresse aux domaines de formation. Ainsi, les filles sont plus nombreuses à postuler sur des licences dans le domaine des sciences humaines et sociales, 32.5% contre 17.5%, ainsi que dans le domaine des arts, lettres et langues, 20.2% contre 11.8%, alors qu'à l'inverse les garçons sont plus nombreux à postuler sur les licences scientifiques, 38.1% contre 28.9%.

Dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion, la répartition est équivalente avec 28.1% des filles qui postulent contre 25.4% des garçons. Si on se focalise sur les candidats de terminale uniquement, on constate par contre une différence dans ce domaine, puisque 34.2% des lycéennes ont émis au moins un vœu vers une licence de ce type contre seulement 26.9% des garçons.

Lorsque l'on s'intéresse au choix des spécialités de BTS et de DUT des lycéennes et lycéens, on observe que les BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) et Négociation et digitalisation de la Relation Client (NDRC) sont les plus plébiscités à la fois par les lycéennes (respectivement 11.4% et 7.3%) et par les lycéens (12.5% et 7.8%).

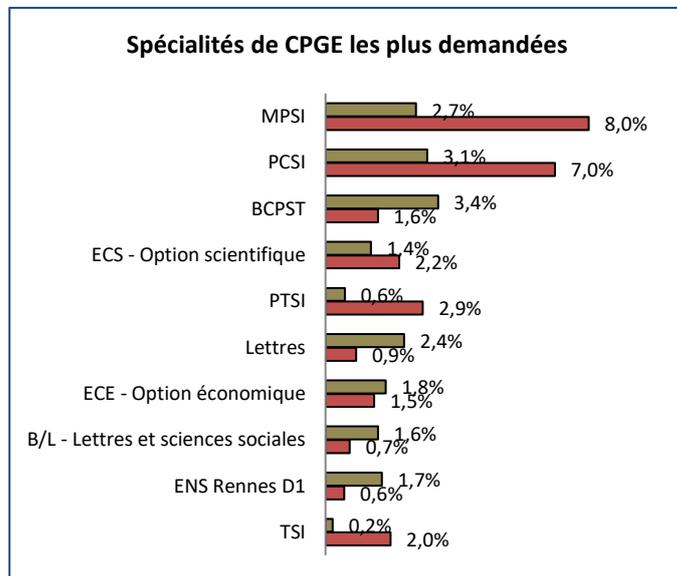
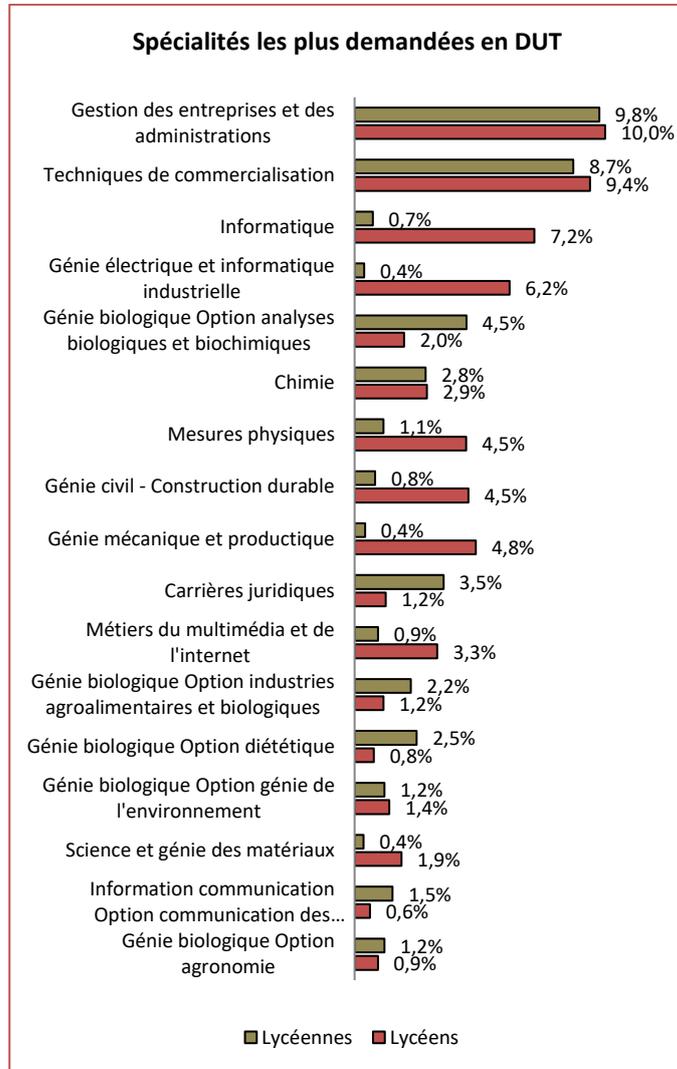
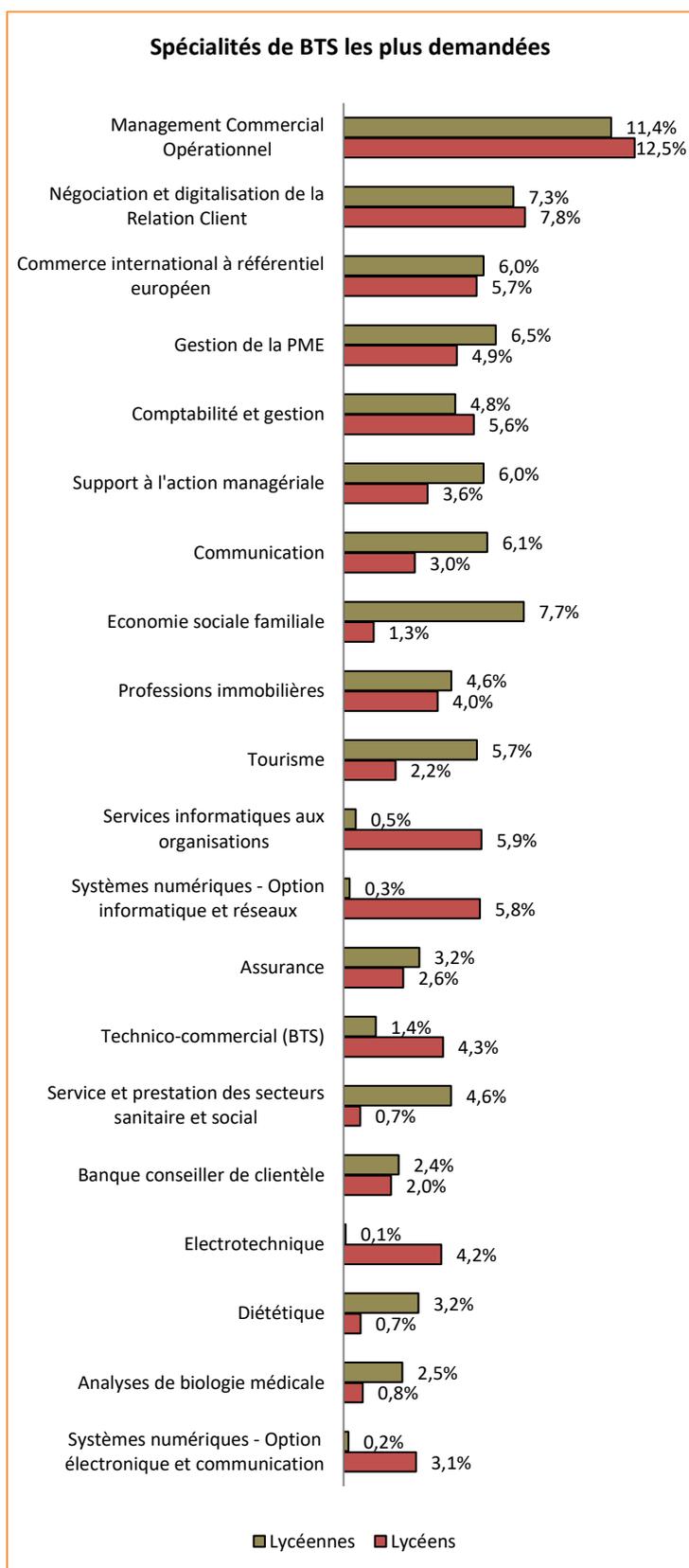
Les lycéens émettent par contre plus souvent des vœux vers les spécialités informatiques : services informatiques aux organisations (SIO) et systèmes numériques – option informatique et réseaux (SN), puisque respectivement 5.9% et 5.8% des lycéens ont émis un vœu de ce type contre 0.5% et 0.3% des lycéennes.

A l'inverse, les spécialités des BTS du social : économie sociale et familiale (ESF) et service et prestation des secteurs sanitaire et social (SP3S) sont plébiscitées par respectivement 7.7% et 4.6% des lycéennes contre 1.3% et 0.7% des lycéens.

Cela se retrouve également au niveau des spécialités de DUT, où le domaine de l'informatique est à nouveau plus sollicité par les garçons : 7.2% des garçons ont demandé un DUT Informatique contre 0.7%

des filles ; 6.2% ont demandé un DUT Génie électrique et informatique industrielle (GE2I) et 3.3% ont demandé un DUT Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) contre 0.9% des filles. A l'inverse le DUT Carrières sociales option services à la personne est sollicité par 1.6% des filles contre seulement 0.2% des garçons.

Enfin le domaine du commerce et des services est demandé à la fois par les garçons et les filles, on retrouve ainsi 10% des lycéens et 9.8% des lycéennes qui postulent sur le DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA), 9.4% des lycéens et 8.7% des lycéennes qui postulent sur le DUT Techniques de commercialisation.



c) L'analyse comparative : boursier - non boursier

Les candidats boursiers, qu'ils soient boursiers du secondaire ou de l'enseignement supérieur émettent plus de vœux vers les brevets de techniciens supérieurs comparativement aux élèves non boursiers du secondaire (+12.3 points) et de l'enseignement supérieur (+11.9 points). Cela était déjà le cas l'année dernière dans des proportions similaires.

Cela s'inverse, dans des moindres proportions, lorsque l'on s'intéresse aux DUT et aux CPGE. Les étudiants et les élèves non boursiers sont ainsi plus nombreux à solliciter des entrées dans ces types de formations que les élèves et étudiants boursiers.

Ces effets sont néanmoins à explorer sous l'angle de la voie suivie par les candidats. Les bacheliers généraux boursiers sont ainsi un peu plus nombreux à postuler sur des BTS que les non boursiers, 27.5% contre 24.5%. A l'inverse, les bacheliers généraux non boursiers postulent plus souvent en CPGE (27.5% contre 20.4%), en formations d'ingénieur (12.1% contre 8.1%) et en DUT (40.6% contre 37.5%).

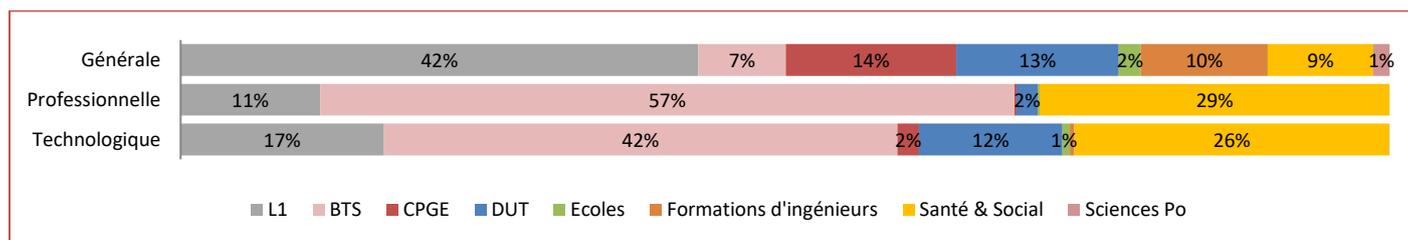
Les bacheliers technologiques boursiers postulent plus souvent en licence que leurs homologues non boursiers, 68.9% contre 61.9. Ils sont par contre à un niveau similaire pour les DUT (49%) et quasi-similaire pour les BTS (85.5% de boursiers contre 83.7% de non boursiers).

Les bacheliers professionnels boursiers de la même façon que les bacheliers technologiques, postulent plus souvent en licence que les bacheliers professionnels non boursiers, 37.8% contre 24.2%, alors qu'ils sont autant à postuler sur des BTS (87.7%).

d) Les candidats de terminale

Même si l'entrée de nouvelles formations chaque année amène un public de plus en plus divers sur la plateforme, les candidats de terminale constituent toujours la population de candidats la plus importante (69%). Au sein de cette population, les situations sont hétérogènes en fonction de la voie à laquelle on s'intéresse. Les bacheliers généraux, dont on verra le détail des séries dans la prochaine partie, constituent le vivier de candidats postulant sur la plus grande diversité de formations. Ils sont également ceux pour lesquels le poids des licences dans le total des vœux émis est le plus important (42%).

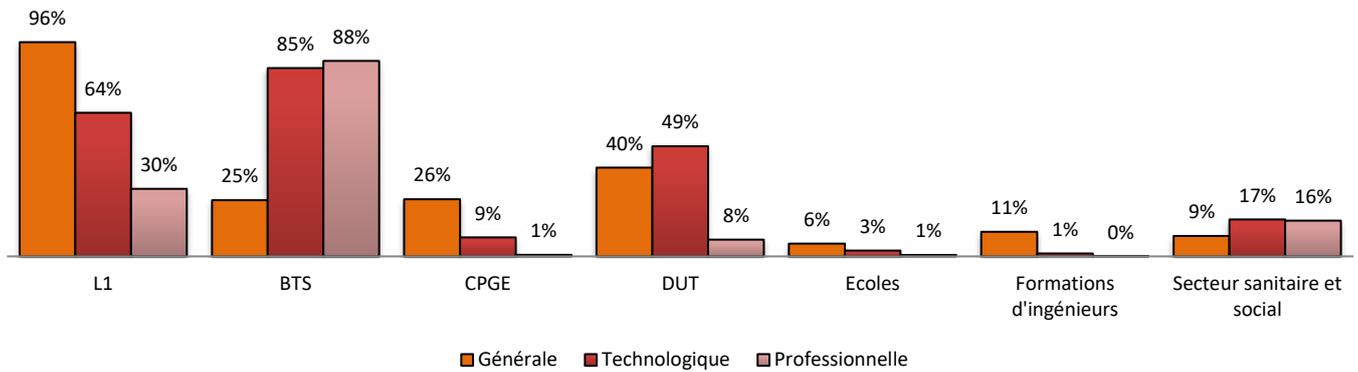
Les candidats professionnels et technologiques émettent respectivement 57% et 42% de leurs vœux sur des BTS et 29% et 26% de leurs vœux sur des formations sanitaires et sociales.



Les candidats professionnels émettent néanmoins moins de vœux en moyenne (7.7) que leurs homologues technologiques (11.7), qui eux, émettent un nombre de vœux moyen similaire à celui des bacheliers généraux (11.8).

En observant les candidats ayant émis au moins un vœu, on constate que la quasi-totalité des bacheliers généraux postule sur une licence (96%), alors que seuls 64% des bacheliers technologiques et 30% des bacheliers professionnels se portent candidat sur ce type de formation.

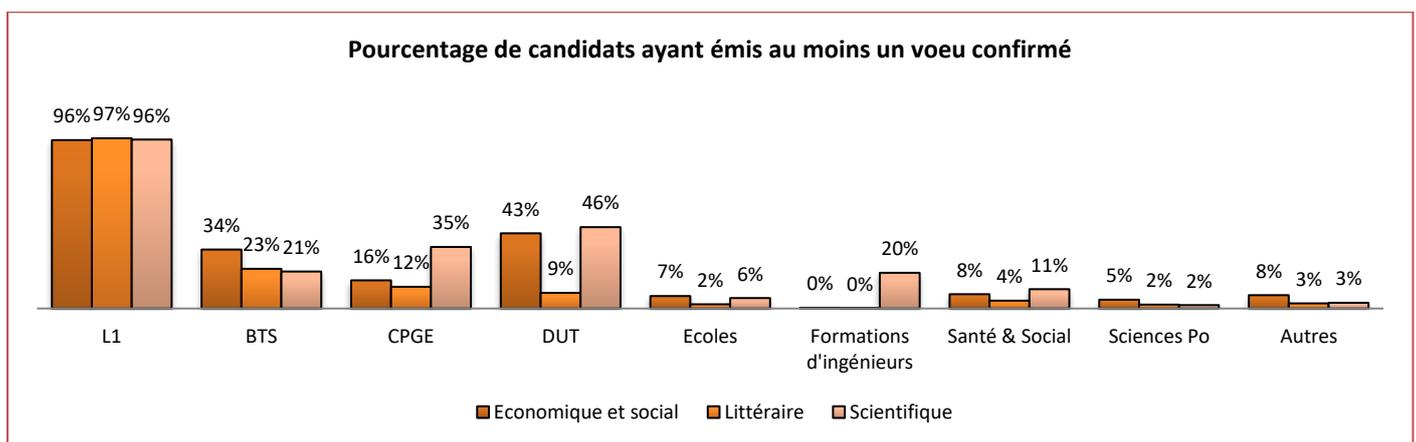
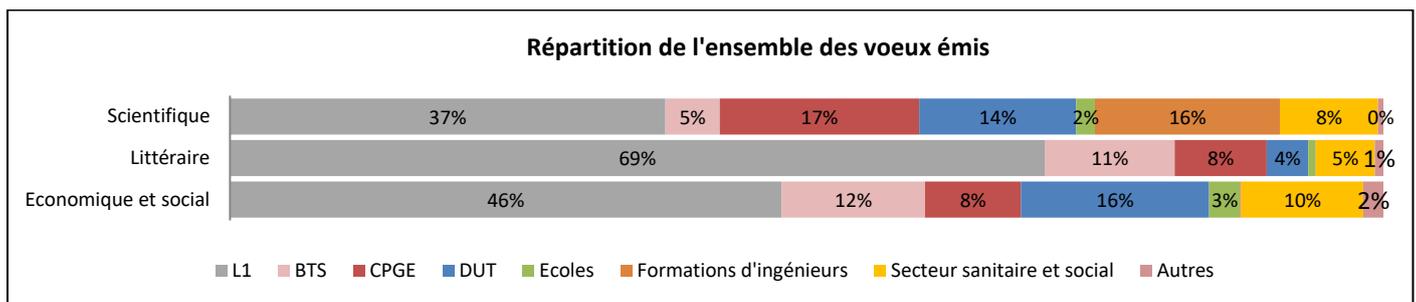
Les études courtes, de type BTS, sont plébiscitées par une majorité de bacheliers professionnels (88%) et technologiques (85%). Celles de type DUT, attirent des candidatures en provenance d'abord des bacheliers technologiques (49%) et ensuite des bacheliers généraux (40%). Bacheliers généraux qui postulent également sur les classes préparatoires (CPGE, 26%) et sur les formations d'ingénieurs (11%).



a. Les candidats de la voie générale

Au sein de la voie générale, les candidats n'ont pas les mêmes demandes en fonction de la série. Les bacheliers littéraires ne font que 6.67 vœux en moyenne contre 9.88 pour les bacheliers économiques et 14.27 pour les bacheliers scientifiques.

Ainsi, si quasiment tous les candidats généraux postulent sur des licences, le poids des licences est plus important dans le volume total de vœux émis par les **littéraires** (69%), qui postulent peu sur d'autres types de formations. Cette situation est similaire aux années précédentes, les bacheliers littéraires ont majoritairement des demandes pour rejoindre des licences.



A l'inverse, les **bacheliers scientifiques** sont nombreux à postuler sur des DUT (46.3%) et sur des CPGE (35%), ils exploitent également l'ensemble de la palette des formations disponibles, en postulant sur des BTS (21%), des formations d'ingénieurs (20.3%) et des formations dans le domaine de la santé et du social (11%).

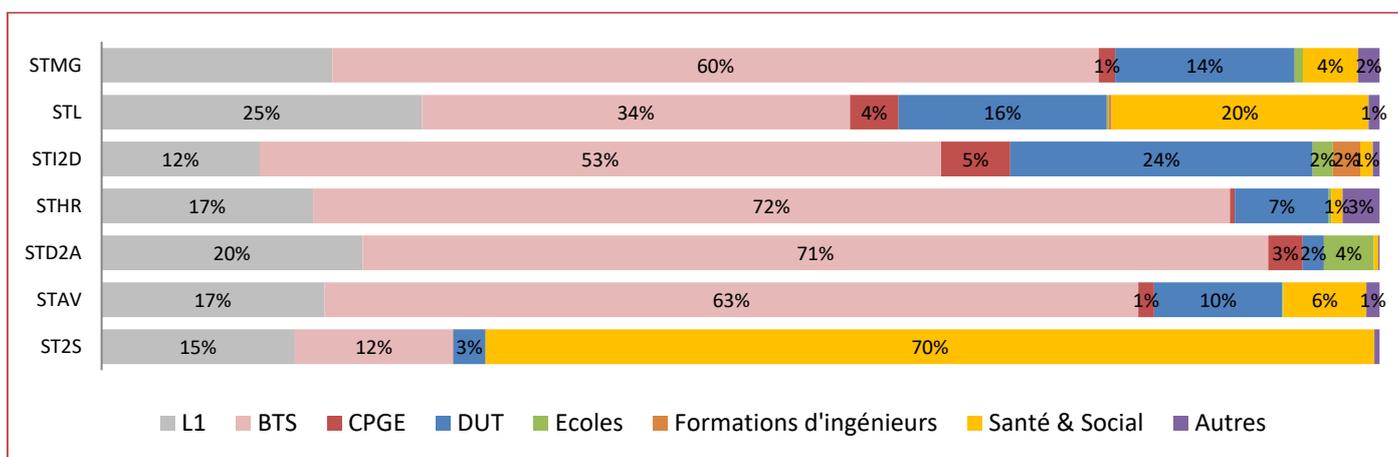
Les **bacheliers économiques** sont également nombreux à postuler sur des DUT (42.7%) et se positionnent sur un BTS (33.5%). A l'inverse, ils sollicitent moins les CPGE (16%) que les bacheliers scientifiques. La demande des bacheliers scientifiques, littéraires et économiques n'a pas connu d'évolution depuis l'année dernière.

En prenant en compte le genre, on observe un plus grand nombre de lycéens économiques (46.5%) et scientifiques (53.7%) postulant sur un DUT par rapport aux lycéennes économiques (40.4%) et scientifiques (31.2%). Les lycéennes scientifiques ont également moins tendance à postuler en CPGE (31.2%) que les lycéens (38.4%), situation qui s'inverse lorsque l'on s'intéresse aux bachelières (16.8%) et bacheliers économiques (14.8%)

b. Les candidats de la voie technologique

L'analyse sur les volumes de vœux en fonction de la série technologique des candidats nous permet d'observer le poids important des formations de la santé et du social (70%) sur la répartition des vœux des candidats en santé et social (ST2S), en cohérence avec leur série de baccalauréat. Par ricochet, cette série se distingue par une faible demande en BTS. Sur les autres filières, les BTS sont en général les formations dont le poids est le plus important, même si la part n'est « que » de 34% pour les néo-bacheliers de la série laboratoire (STL). Pour cette série, les formations de la santé et du social représentent tout de même 20% des vœux des candidats.

Cela se ressent sur les moyennes de vœux, puisque les candidats ST2S sont ceux qui ont fait le plus de vœux avec 21 vœux en moyenne, devant les candidats STL, 11.8 vœux. La possibilité de multiplier les sous-vœux dans le domaine de la santé et du social contribue à ces moyennes élevées.



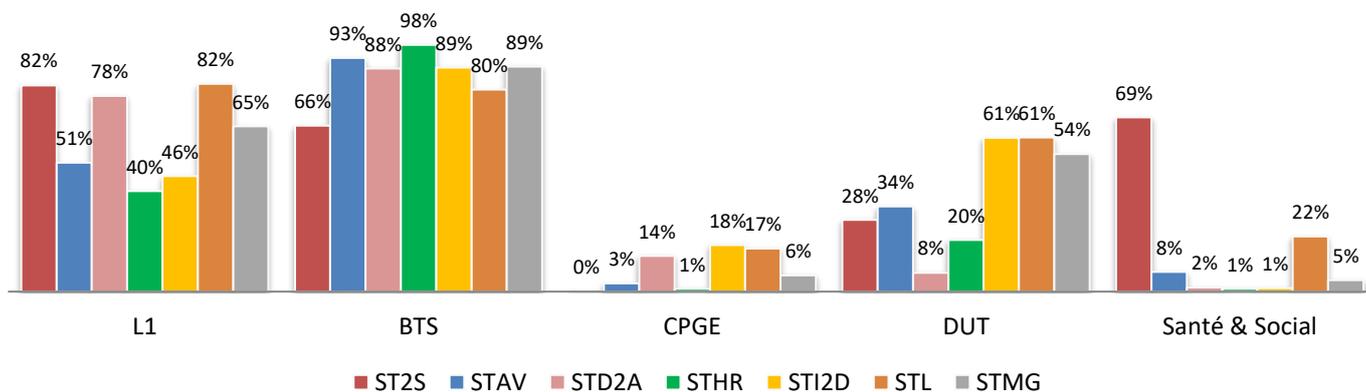
En prenant en compte le nombre de candidats ayant fait au moins une candidature, on constate les mêmes phénomènes, avec 69% des candidats en ST2S qui émettent au moins un vœu vers une formation du social et de la santé alors que, excepté les candidats en STL (22%), les candidats de la filière technologique sont moins de 8% à être intéressés par ce type de formation.

A l'opposé, la majorité des candidats postule sur les formations de type BTS, y compris les candidats en ST2S, qui sont 66% à émettre au moins un vœu alors qu'ils n'étaient que 58% l'an dernier. Une majorité des candidats issus des séries industrielles (STI2D), laborantines (STL) et managériales (STMG) émet également au moins un vœu vers un DUT, respectivement 61%, 61% et 54%, alors que les candidats d'autres séries technologiques ne font que peu de cas de ce type de formation. Notons néanmoins que peu de spécialités de DUT peuvent être accessibles à des candidats des séries hôtellerie et restauration (STHR), design et arts appliqués (STD2A) ou que le ministère de l'agriculture ne propose pas de DUT pour ses candidats du baccalauréat STAV.

Un nombre non négligeable de candidats des séries STI2D (18%), STL (17%) et STD2A (14%) émet des candidatures vers les CPGE. La présence dans l'académie des filières TPC (technologie, physique et chimie), TB (technologie et biologie) et TSI (technologie et sciences industrielles), leurs étant réservées, booste ainsi les candidatures de ceux-ci. De la même façon, même si la formation n'est pas réservée aux bacheliers technologiques, la classe préparatoire ENS Paris Saclay - arts et design présente dans un lycée de l'académie contribue à l'obtention de ce pourcentage pour les candidats STD2A.

Enfin, les candidats des séries STL (82%), ST2S (82%) et STD2A (78%) sont plus nombreux que la moyenne des bacheliers technologiques (64%) à postuler sur des licences. Concernant les bacheliers STD2A, comme pour la classe préparatoire, la présence de la licence design sur une université de l'académie contribue à ce résultat. Les bacheliers ST2S se sont dispersés sur les licences psychologie (37.4%), sciences sanitaires et sociales (17.6%), STAPS (15.3%), la PASS (11.1%), sciences de la vie (8%), le portail MONOD (7.8%) et autres. Les bacheliers STL postulent également sur des licences assez similaires aux candidats ST2S mais dans un ordre différent, avec la licence des sciences de la vie (21.7%), le portail MONOD (20.6%), STAPS (14.8%), sciences de la vie et de la terre (12.3%), le portail CURIE (12%), la PASS (10.8%) et enfin la licence de psychologie (7.9%).

Les candidats de la série hôtellerie-restauration (STHR) postulent moins en moyenne (6.32 vœux) que les autres séries (11.7 vœux) et concentrent leurs vœux sur les BTS et plus précisément sur les BTS Management en hôtellerie restauration. Ils sont les moins nombreux à postuler en licence.



Comparativement à la campagne 2019, on retrouve des profils de candidatures similaires. Les candidats issus de la série ST2S ont néanmoins émis un peu plus de candidatures sur la licence (+10 points), alors que la situation est inverse pour les candidats de la série STD2A (-8 points). On notera également une hausse de candidatures des candidats de la série STAV sur les DUT (+7 points).

c. Les candidats de la voie professionnelle

4 669 bacheliers professionnels ont émis au moins une candidature en phase principale, ce qui représente 60% du vivier et une hausse de 4.5% par rapport à 2019. Comme l'année dernière néanmoins, les bacheliers professionnels sont ceux qui émettent le moins de vœux en moyenne, avec seulement 7.7 vœux contre plus de 11 pour les bacheliers technologiques et généraux.

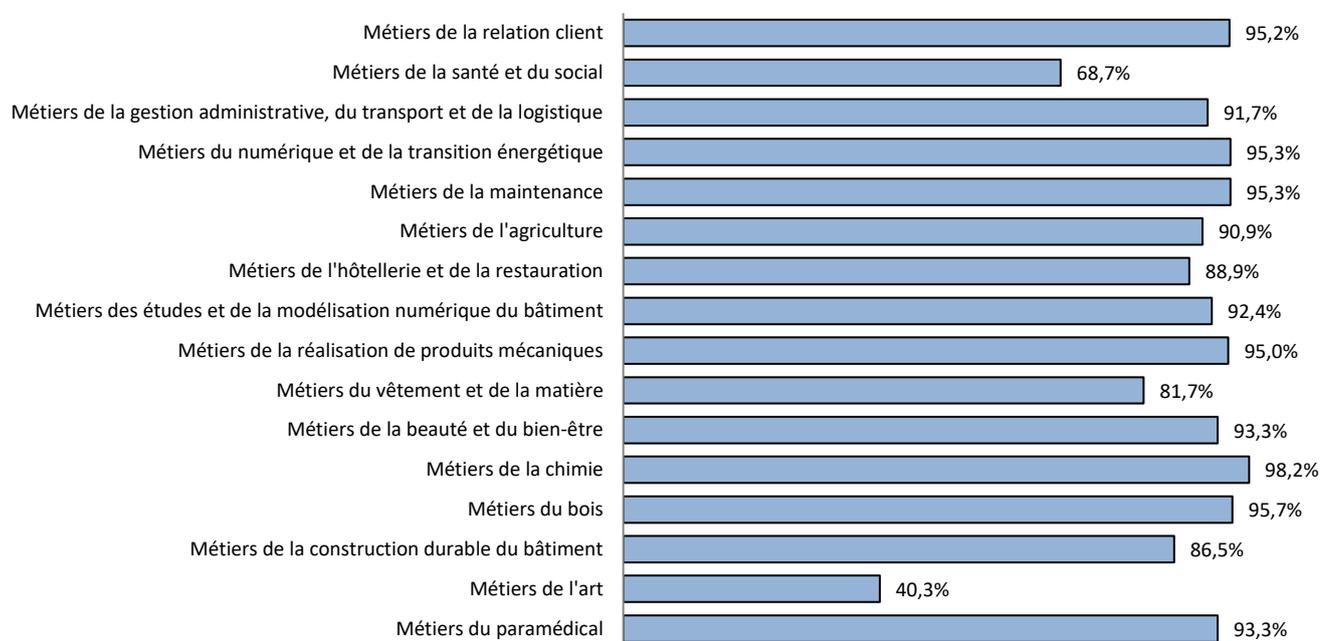
Majoritairement, les candidats professionnels postulent sur les BTS qui sont les formations sur lesquelles ils ont les plus grandes chances de succès dans l'enseignement supérieur. Ils sont ainsi cette année 87.7% à émettre au moins un vœu vers ce type de formation, ce qui constitue néanmoins un léger recul par rapport à l'année dernière (-1.1 point). Il existe néanmoins des spécificités en fonction des domaines d'origine des candidats. On constate ainsi que les candidats issus de la famille de la relation client (vente, commerce et accueil) émettent presque tous un vœu en BTS (95.2%), de même que ceux du domaine de la gestion, de la logistique et du transport (91.7%). A l'inverse, les candidats dans le domaine de la santé et du social sont beaucoup moins nombreux à émettre un vœu en BTS (68.7%), il faut dire que seulement deux spécialités de BTS sont directement en lien avec ce baccalauréat alors que ceux-ci peuvent également se sentir attirer par des formations sanitaires et sociales autres, disponibles dans l'offre de formation de la plateforme. Ainsi, 53.1% des candidats de ce domaine émettent un vœu vers une formation dans le domaine de la santé et 17.2% vers une formation dans celui du social.

Les candidats du domaine de l'art se distinguent des autres domaines par une faible demande en BTS. En effet, depuis la réforme des formations du domaine artistique, ces candidats-là postulent sur des formations de type DNMADE (57.1%), d'où le faible taux de candidatures vers un BTS (40.3%). Le DNMADE le plus sollicité est celui avec une mention graphisme (28.6%). 19.5% demandent ensuite un DNMADE Numérique et 18.2% un DNMADE Espace.

Les candidats du domaine du vêtement et de la matière sont également attirés par les DNMADE (36.6%), ce qui les amènent à avoir un niveau inférieur de candidatures vers les BTS (81.7%) par rapport au niveau académique. Cependant, la formation la plus demandée par ces candidats reste le BTS Métiers de la mode-vêtement (55.9%) devant le DNMADE Mode (25.8%).

On retrouve pour les candidats dans le domaine de l'hôtellerie-restauration une spécificité lorsqu'ils postulent en BTS (88.9%). Ces candidats se positionnent quasi-exclusivement sur le BTS Management en hôtellerie-restauration (79.5%), même si 15.8% émettent également un vœu vers un BTS Tourisme. Ils ont également dans l'offre de formation des mentions complémentaires en lien avec ce domaine d'activité (20.5%).

Au moins un vœu confirmé en BTS



Les bacheliers professionnels émettent également un pourcentage de vœux vers la licence non négligeable (30%), pourcentage en hausse par rapport à l'année précédente, +3 points.

Néanmoins, comme pour les BTS, il existe de grandes disparités en fonction du domaine d'origine. Les candidats du domaine artistique émettent ainsi pour 61% d'entre eux, des vœux vers une licence. La présence de licences artistiques (arts plastiques sur Montpellier, 26% et design sur Nîmes, 26%) explique en partie ce phénomène.

Les candidats du domaine de la santé et du social sont également nombreux à émettre au moins un vœu vers des licences (41.9%). Cette fois-ci, c'est la sélectivité des formations sanitaires et sociales du supérieur qui explique des vœux de secours en licence. 20% des candidats ont ainsi demandé une licence de psychologie.

Les candidats de la gestion administrative, du transport et de la logistique, sont également nombreux (45%) à demander une licence, alors même qu'une majorité d'entre eux demandaient un BTS (91.7%). Les

mentions de licence les plus demandées par ces candidats sont les licences administration économique et sociale (25.3%) et droit (10.6%).

Par rapport aux vœux en BTS, les candidats, quelle que soit la famille de métiers dont ils sont issus, font l'objet d'une expérimentation, encadrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Dans le cadre de cette expérimentation, les bacheliers professionnels souhaitant rejoindre un BTS dans la région académique peuvent être admis dans les sections de techniciens supérieurs par décision du recteur d'académie prise au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de leur établissement d'origine, pour chacune des spécialités de sections de techniciens supérieurs demandées par les candidats au baccalauréat professionnel au cours de la procédure d'orientation. Les conseils de classe d'origine avaient dès lors un avis (favorable ou non), à émettre sur la poursuite d'études dans chacune des spécialités de BTS demandées dans la région Occitanie par les candidats. 49.7% des candidats professionnels à une entrée en BTS ont ainsi eu un avis favorable, contre 50.7% en 2019.

A noter sur les vœux de la phase principale

- **404 086** vœux émis, soit **+8.9%** par rapport à 2019.
- En volume, les **licences** représentent 28% des vœux, les **BTS**, 21% et les **formations de la santé et du social**, 27%.
- Les **candidates** émettent plus de vœux vers la **licence** et les **formations sanitaires et sociales** que les **candidats**, alors que ceux-ci émettent plus de vœux vers les formations de type **BTS, DUT** et **CPGE**.
- 97.8% des bacheliers **généraux** ont émis une candidature, soit +1.5 point par rapport à 2019 (↗)
- 94.1% des bacheliers **technologiques** ont émis une candidature, soit +2.1 points (↗)
- 60% des bacheliers **professionnels** ont émis une candidature, soit +4.5 points (↗)
- 96.1% (=) des bacheliers **généraux** ont émis une candidature en **licence**.
- 87.7% (↘) des bacheliers **professionnels** et 84.5% (↗) des bacheliers **technologiques** ont postulé sur un **BTS**.
- 49.3% (↘) des bacheliers **technologiques** et 39.8% (↗) des bacheliers **généraux** ont postulé sur un **DUT**.
- 69% (↘) des bacheliers santé et social (**ST2S**) ont postulé sur une formation de la **santé et du social**.
- Les bacheliers **professionnels** et **technologiques boursiers** postulent plus souvent en **licence** que les bacheliers **professionnels** et **technologiques non boursiers**, respectivement +13,6 points et +7 points.

3) Les propositions d'admission des candidats de la phase principale

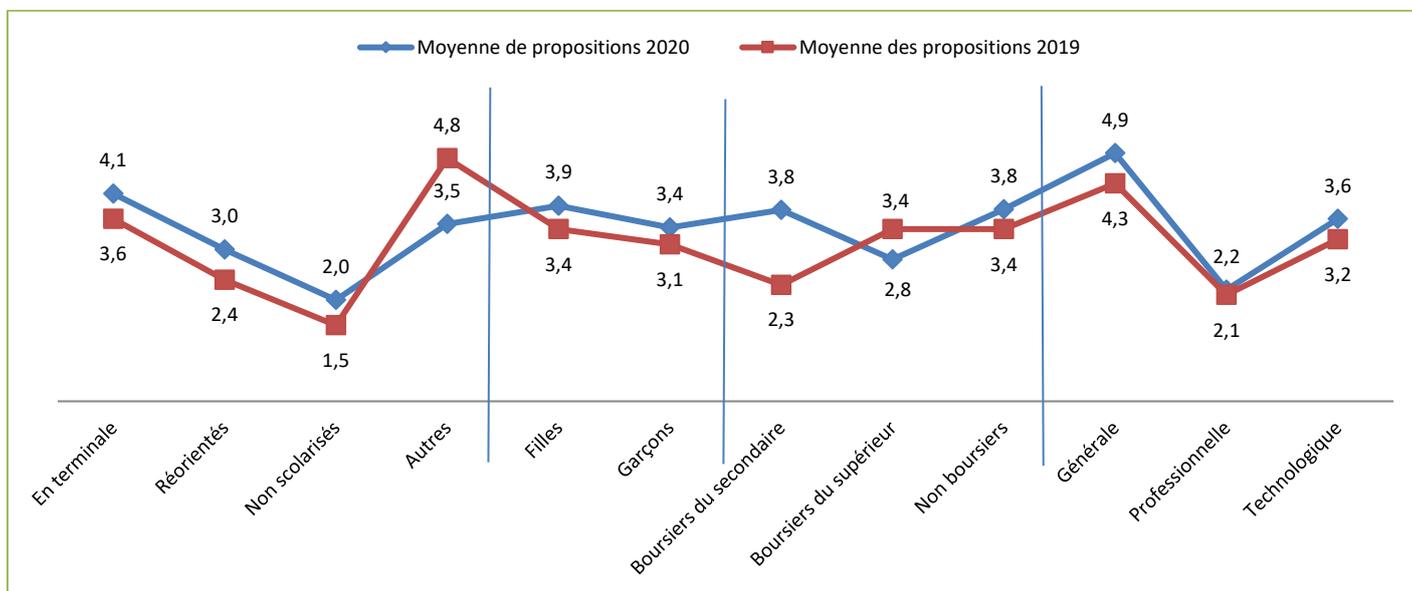
Périodicité des propositions : Sur l'ensemble



132 571 propositions ont été émis en direction des candidats de la phase principale, ce qui équivaut 3.59 propositions en moyenne. 78.7% des propositions ont été émises en direction d'élèves de terminale, 14% en direction d'étudiants en réorientation et 5.1% en direction de candidats non scolarisés.

La majorité des propositions a été émise durant les deux premières semaines de la phase de réponse (75%) et au cours du mois de juin (16%). 93.6% des propositions reçues par les candidats de la phase principale se sont faites avant la fin de cette phase, le 17 juillet.

En moyenne, les candidats qui ont obtenu le plus de propositions sont les candidats de terminale, avec 4.1 propositions devant les candidats autres, 3.5 propositions et les candidats en réorientation, 3 propositions. Enfin les candidats qui obtiennent le moins de propositions sont les candidats non scolarisés, avec 2 propositions. Parmi ces élèves, les néo-bacheliers généraux ont le plus de propositions (4.9) devant les néo-bacheliers technologiques (3.6) et les néo-bacheliers professionnels (2.2). Les élèves de la voie professionnelle étaient déjà ceux qui émettaient le moins de vœux. Comparativement à l'année précédente, on observe néanmoins une amélioration sur l'ensemble des profils et des séries, à l'exception du profil « autres » dont la composition est très disparate et comprenait en 2019, les candidats ayant fait une année préparatoire à l'entrée en soins infirmiers.



Au final, 93.5% des bacheliers de terminale, candidats lors de la phase principale ont obtenu une proposition, ce pourcentage s'élève même à 98% pour les bacheliers généraux. Suivent les bacheliers technologiques avec 91.4% et les bacheliers professionnels dont 82% ont obtenu une proposition.

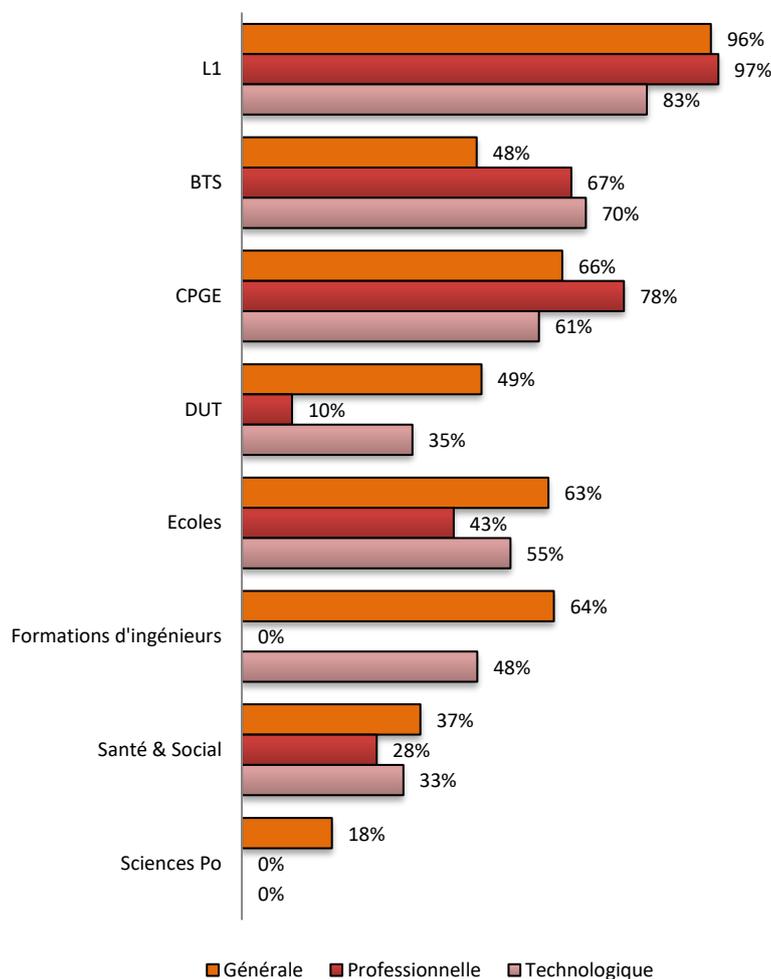
Concernant les autres profils, 81.5% des candidats en réorientation ont obtenu une proposition, contre 65.5% des candidats non scolarisés.

a) Les propositions des candidats néo-entrants

Si 93.5% des candidats de terminale de la phase principale ont obtenu au moins une proposition d'admission, il existe des différences en fonction du type de formation visé par les candidats.

La majorité des candidats ayant émis un vœu de licence a obtenu une proposition dessus. 96% des bacheliers généraux et 97% des bacheliers professionnels, ont ainsi obtenu une proposition d'admission, contre 83% des candidats technologiques. Les différences interviennent en fonction du type de licence demandé. La très grande majorité des licences étant non sélective et ayant la capacité d'accueillir l'ensemble des élèves, les candidats obtiennent dans ces cas-là des propositions d'admission.

Concernant les BTS, 67% des candidats professionnels et 70% des candidats technologiques (sur ce type de formation) obtiennent au moins une proposition. Comparativement à 2019, on constate une progression de 7 points pour les bacheliers professionnels et de 5 points pour les bacheliers technologiques. Les candidats généraux ont également eux plus de propositions que l'an dernier, puisque pratiquement un candidat sur deux en BTS (48%) a eu au moins une proposition sur un BTS, contre 40% en 2019.



Malgré des taux élevés, on distingue également des situations disparates en fonction de la série suivie par les bacheliers. Ainsi, 80.5% des candidats de la série STI2D ayant postulé sur un BTS obtiennent une proposition d'admission, ce pourcentage atteint les 90.8% pour les candidats STHR et est de 78.2% pour les candidats de la série STAV. Les pourcentages baissent ensuite lorsque l'on s'intéresse aux candidats STL (67.4%), STMG (67.3%) et STD2A (67%) pour atteindre son niveau le plus faible pour les candidats ST2S (61%). Concernant la voie générale, les candidats S sont les plus nombreux à obtenir au moins une proposition en BTS (52.7%), devant les candidats ES (48%) et les candidats L (33.3%).

La situation des DUT présente une absence d'évolution significative entre 2019 et 2020. Les candidats généraux sont toujours ceux qui obtiennent le plus souvent une proposition (49%), devant les candidats technologiques (35%) et les candidats professionnels (10%). Les candidats professionnels sont très peu nombreux à candidater sur ce type de formation. Au sein de la voie générale, 56.3% des candidats scientifiques ayant sollicité un DUT obtiennent une proposition contre 38.1% des candidats économiques et 23.7% des candidats littéraires. Au sein de la voie technologique, 54.2% des candidats de la série STI2D obtiennent une proposition en DUT, contre 42.7% des STL, 27% des STMG et 19% des ST2S.

L'admission dans les formations sanitaires et sociales a connu une évolution positive pour l'ensemble des candidats par rapport à 2019, où 22% des candidats généraux et professionnels ainsi que 26% des

candidats technologiques avaient obtenu une proposition. Cette année, 37% des candidats généraux ont obtenu une proposition, contre 33% des candidats technologiques et 28% des candidats professionnels. Il existe néanmoins des différences en fonction de la série suivie, ainsi 41.8% des candidats ST2S et 41.3% des candidats S ont obtenu une proposition sur ce type de formation.

b) Les propositions : comparaison en fonction du genre et du statut de bourse

D'un point de vue global, les filles obtiennent moins de propositions (87.5%) que les garçons (89.1%), néanmoins la situation s'inverse lorsque l'on s'intéresse aux lycéennes, qui obtiennent plus de propositions (94.8%) que les lycéens (92%). On ne note pas d'effet par contre lorsque l'on s'intéresse à la variable du statut de bourse, les boursiers et non boursiers du secondaire obtiennent un pourcentage similaire de proposition (93.5%).

En observant plus finement la situation au sein des voies d'enseignement, on ne note ni effet de genre, ni effet de statut de bourse pour les bacheliers généraux. Ce n'est pas le cas pour les bacheliers technologiques, où les filles obtiennent légèrement plus de propositions (93.7%) que les garçons (89.4%). En y ajoutant la variable du statut de bourse, on constate que 95.3% des boursières du secondaire obtiennent une proposition contre 92.7% des lycéennes non boursières et 90.9% des boursiers du secondaire obtiennent une proposition contre 88.6% des lycéens non boursiers.

Suivant la série du baccalauréat, la situation est non disparate. On note par exemple un effet de genre pour la série ST2S, avec 93.9% des filles qui obtiennent une proposition contre 83% des garçons alors que l'effet du statut de bourse n'est pas présent, 94.3% des lycéennes boursières obtiennent une proposition contre 93.6% des non boursières et 84.3% des lycéens boursiers contre 82.4% des non boursiers.

A l'inverse pour la série STAV, il n'y a pas de différence au niveau du genre, 90.7% des filles obtiennent une proposition contre 89.6% des garçons. Par contre on note un effet du statut de bourse important, puisque 95.2% des lycéennes boursières et 93.3% des lycéens boursiers obtiennent une proposition contre 88.2% des lycéennes non boursières et 88.4% des lycéens non boursiers.

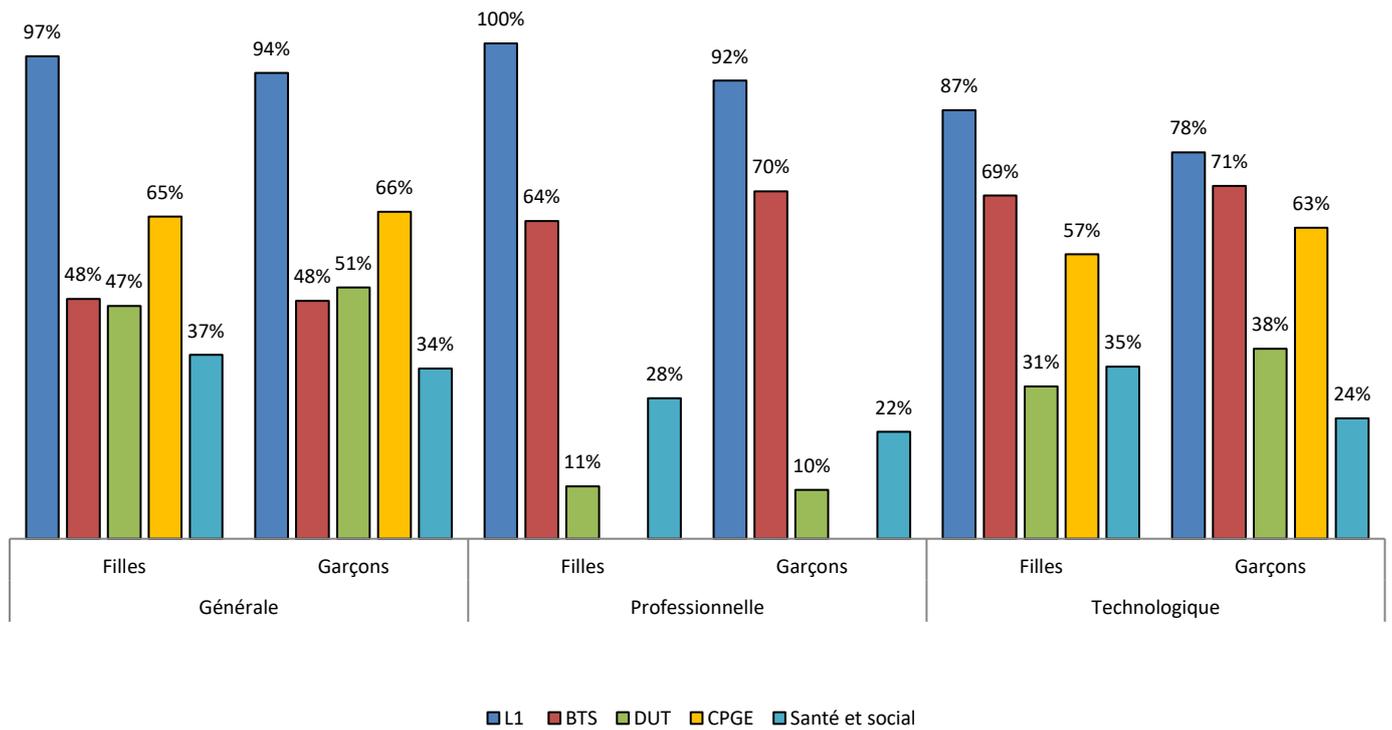
La série STMG présente un profil mélangeant les deux caractéristiques, il existe un effet du genre et du statut de bourse, 95.6% des lycéennes boursières obtiennent une proposition contre 90.9% des lycéennes non boursières et 89.8% des lycéens boursiers obtiennent une proposition contre 84.9% des lycéens non boursiers.

Enfin la dernière série avec un public permettant d'avoir une analyse, la série STI2D induit un léger effet de genre en faveur des filles, 96.1% obtiennent une proposition contre 92.8% des garçons et aucun effet du statut de bourse.

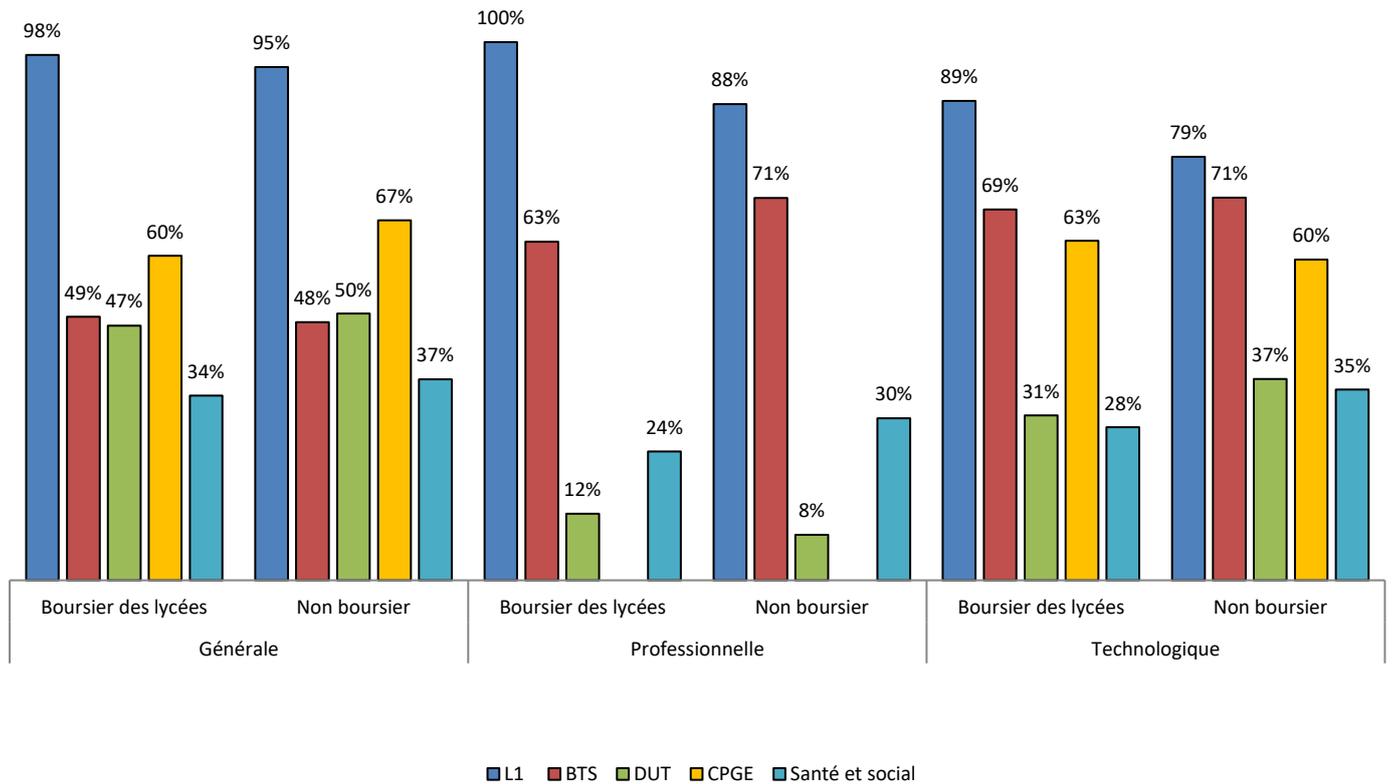
Concernant les bacheliers professionnels, 82.2% des candidats des filières agricoles obtiennent une proposition contre 79% des filles et inversement, 84% des candidates des filières non agricoles obtiennent une proposition contre 81% de garçons. Que ce soit les candidats issus des filières agricoles ou non, les boursiers obtiennent plus de propositions que les non-boursiers, +4 points.

En ajoutant les grands groupes de formation demandés, on observe que les candidats non boursiers obtiennent plus souvent une proposition en CPGE (67%) que les candidats boursiers (60%) dans la voie générale alors que la situation est opposée en voie technologie (60% contre 63%). Les lycéens boursiers professionnels (100%) et technologiques (89%) obtiennent également plus souvent une proposition en licence que leurs homologues non boursiers, respectivement 88% et 79%. A l'inverse, les lycéens professionnels boursiers obtiennent moins souvent une proposition en BTS (63%) que les candidats non boursiers (71%). La prise en compte du genre permet d'observer que les candidates obtiennent plus souvent une proposition en licence et dans les formations sanitaires et sociales que les candidats, peu importe leur voie d'origine.

Pourcentage de candidates et de candidats ayant obtenu une proposition par type de formation et voie



Pourcentage de candidats boursiers et non boursiers ayant obtenu une proposition par type de formation et voie



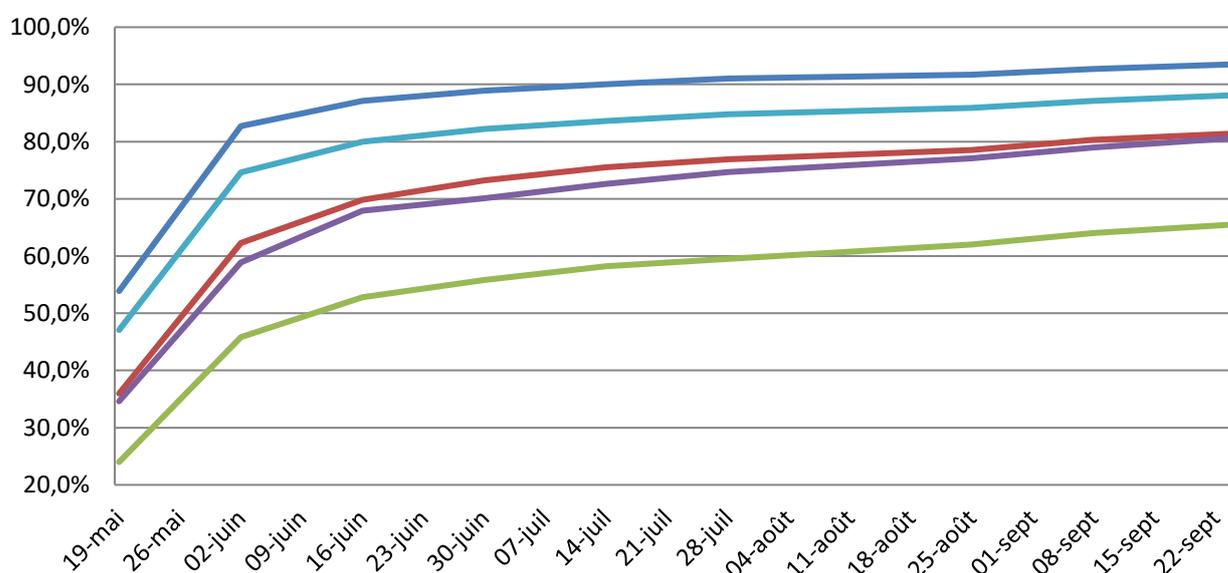
c) La temporalité des propositions

Dès la première journée des admissions le 19 mai, 53.9% des candidats de terminale ont obtenu une proposition d'admission et la courbe a connu un pic dans les deux premières semaines de la procédure avec 82.7% des candidats lycéens qui ont eu une proposition au 2 juin. Durant, les deux semaines qui ont suivies, jusqu'au 16 juin, le nombre de candidats avec une proposition a continué à progresser, mais à un rythme moins élevé, pour atteindre 87.1%. Ensuite, une progression lente s'est étalée jusqu'au mois de septembre avec au final 93.5% des candidats lycéens de la phase principale qui ont obtenu une proposition d'admission.

Les autres profils de candidats ont été moins nombreux à obtenir une proposition dès le premier jour des admissions. Cela a été le cas de 36% des étudiants en réorientation, de 34.6% des candidats « autres » et enfin de seulement 24% des candidats non scolarisés.

Globalement, peu importe le profil des candidats, les courbes ont toujours le même pattern avec une progression très rapide lors des deux premières semaines (19 mai au 2 juin), suivies d'une progression modérée sur les deux semaines suivantes (du 3 au 16 juin), avant de connaître des progressions plus lentes jusqu'au mois de septembre. Les mouvements ont néanmoins été un peu plus importants pour les candidats en réorientation, les candidats non scolarisés et les candidats autres par rapport aux lycéens entre le 16 juin et la fermeture de la plateforme en septembre.

Comparativement à 2019, moins de candidats lycéens et étudiants ont obtenu une proposition dès le premier jour, puisqu'ils étaient respectivement 57.1% et 38.4% à en avoir obtenu une. Néanmoins en fin de procédure, plus de lycéens et un pourcentage similaire d'étudiants en réorientation ont obtenu une proposition d'admission. Les courbes d'admission 2020 et 2019 se sont rejointes à la mi-juin pour les candidats en terminale et à la fin juin pour les étudiants en réorientation. Au 16 juin 2020, 87.1% des lycéens avaient obtenu une proposition contre 86.9% au 12 juin 2019, et au 30 juin, 73.2% des étudiants avaient obtenu une proposition contre 71.1% au 26 juin 2019. De façon globale, on notera une hausse cette année du pourcentage de candidats ayant obtenu une proposition en fin de procédure (+1.9 point)



	19-mai	02-juin	16-juin	30-juin	14-juil	28-juil	25-août	08-sept	24-sept
Lycéens	53,9%	82,7%	87,1%	88,9%	90,0%	91,0%	91,7%	92,7%	93,5%
Réorientés	36,0%	62,3%	69,8%	73,2%	75,5%	76,9%	78,5%	80,3%	81,4%
Non scolarisés	24,0%	45,8%	52,8%	55,8%	58,2%	59,5%	62,0%	64,0%	65,5%
Autres	34,6%	58,9%	67,9%	70,1%	72,6%	74,7%	77,1%	79,0%	80,6%
Tout public	47,1%	74,6%	80,0%	82,2%	83,6%	84,8%	85,9%	87,1%	88,1%

En analysant en fonction de la voie suivie au lycée, on observe que 66.2% des candidats généraux ont obtenu une proposition dès le premier jour, contre 40.8% des candidats technologiques et 32.8% des candidats professionnels.

Après deux semaines de procédures, 92.2% des candidats généraux avaient obtenu une proposition (+26 points) contre 76.1% des candidats technologiques (+35.3 points) et 61.8% des candidats professionnels (+29 points). Le nombre de candidats obtenant des propositions s'est ensuite ralenti lors des deux semaines suivantes pour les lycéens généraux (95.5%, +3.3 points), pour les lycéens technologiques (82.7% ; +6.5 points) et pour les lycéens professionnels (67% ; +6.2 points).

La progression a été beaucoup plus lente jusqu'à la fin de la procédure pour les bacheliers généraux, où au final, 98% des candidats généraux ont obtenu une proposition, alors qu'elle a connu un rebond au cours du mois de septembre pour les bacheliers professionnels (82%) et une hausse plus continue pour les bacheliers technologiques (91.4%).

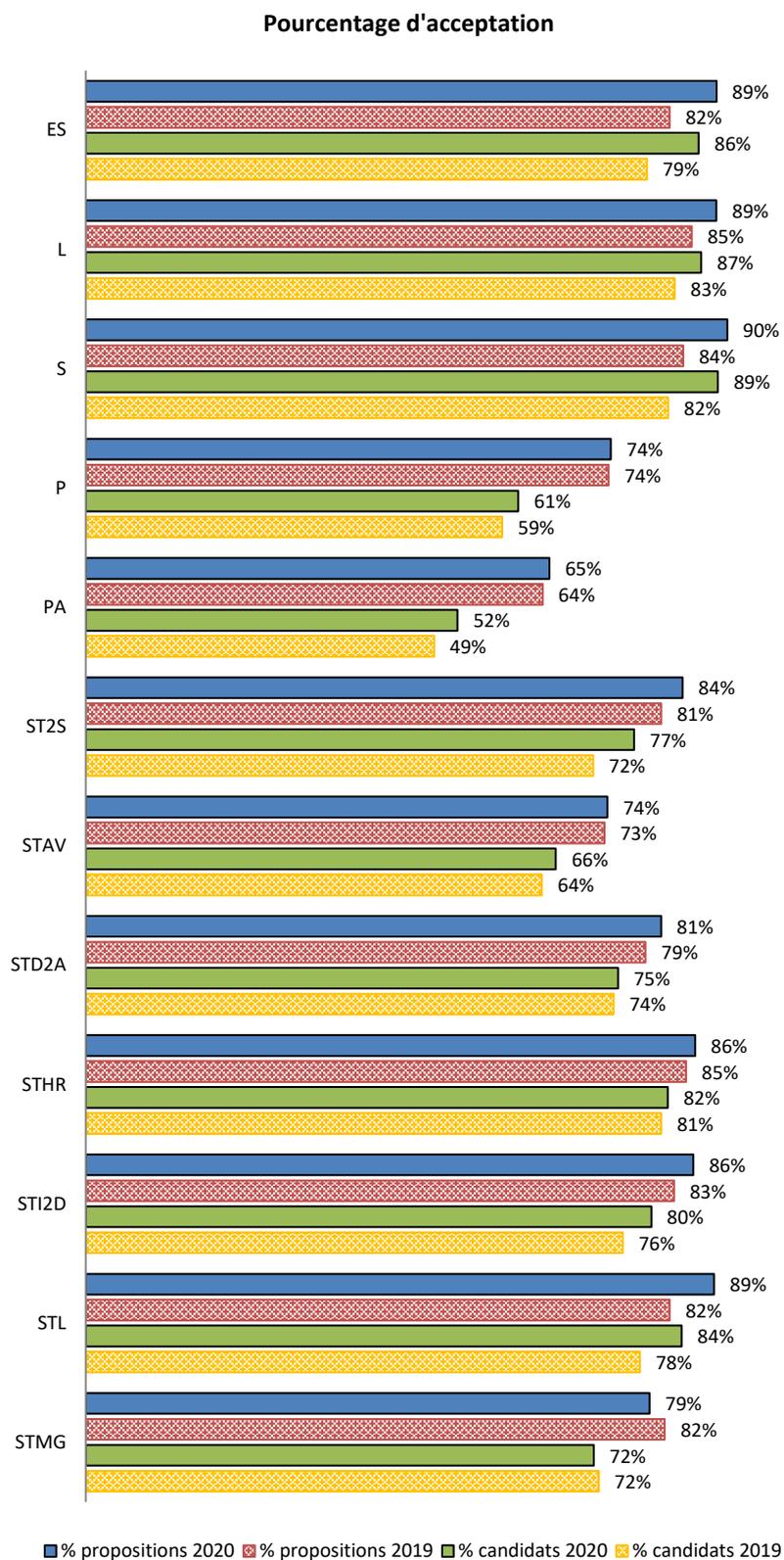
A retenir sur les propositions d'admission :

- **132 571 propositions** émises en direction des candidats de l'académie
- 74.6% des candidats de la phase principale avec une proposition au 2 juin
- Les néo-bacheliers **généraux** reçoivent en moyenne **plus de propositions** (4.9) que les néo-bacheliers **technologiques** (3.6) et **professionnels** (2.2)
- 93.5% (↗, 92.1% en 2019) des candidats de la phase principale **en terminale** et 81.4% (↘, 81.9%) des **étudiants en réorientation** ont reçu une proposition au cours de la procédure.
- 98% (↗, 97%) des candidats bacheliers **généraux** ont eu une proposition contre 91.4% (↗, 89.8%) des bacheliers **technologiques** et 82% (↗, 79.3%) des bacheliers **professionnels**.
- 53.9% (↘, 57.1%) des **lycéens** ont obtenu une proposition dès l'ouverture du site, contre 36% (↘, 38.4%) des **étudiants en réorientation**. Une procédure plus lente mais plus de candidats avec une proposition au final.
- Les néo-bacheliers **technologiques** (70%, ↗) et **professionnels** (67%, ↗) qui ont postulé sur un **BTS**, obtiennent plus souvent satisfaction que les néo-bacheliers généraux (48%, ↗)
- Les néo-bacheliers **généraux** (49%, ↗) obtiennent plus souvent satisfaction sur un **DUT** que les néo-bacheliers technologiques (35%, ↗) et les bacheliers professionnels (10%, =).
- Les candidats **ST2S** et **S** ayant postulé sur les **formations dans la santé et le social** sont ceux qui y ont obtenu le meilleur taux de proposition (respectivement 41.8% et 41.3%). Les taux de proposition de ces formations se sont améliorés cette année pour l'ensemble des néo-bacheliers.

4) Les propositions acceptées par les candidats

a) Constat général

26 482 candidats ont accepté une proposition, soit 81.4% des candidats qui ont obtenu une proposition. Au total, 71.7% des candidats de la phase principale ont obtenu et accepté une proposition, ce qui représente une hausse de +3.2 points par rapport à 2019.



Lorsque l'on s'intéresse au profil des candidats, 85.2% des candidats de terminale qui avaient obtenu une proposition l'ont acceptée, soit 10 points de plus que l'année dernière. 81% des candidats « autres » sont dans cette situation, contre 77.8% des candidats non scolarisés et 64.2% des candidats en réorientation. Moins d'étudiants ayant eu une proposition l'acceptent par rapport à 2019 (-4.9 points).

Concernant les candidats en terminale, les bacheliers généraux sont ceux qui ont été les plus nombreux à accepter une proposition, à savoir 89.7% de ceux qui avaient obtenu une proposition, soit 87.9% des candidats de la phase principale au final. Il existe peu de différences entre les séries de bac de la voie générale, 90.4% des bacheliers scientifiques ayant obtenu une proposition l'acceptent, contre 88.9% des bacheliers économiques et littéraires.

82.2% des bacheliers technologiques ayant obtenu une proposition l'acceptent. Au final, 75.2% des candidats de la phase principale de cette voie ont obtenu et accepté une proposition. On note néanmoins des taux fluctuants au sein des séries technologiques, 88.6% des bacheliers STL ayant obtenu une proposition l'acceptent, 85.9% des STHR, 85.6% des STI2D, 84.1% des ST2S, 81.1% des STD2A, 79.5% des STMG et 73.5% des STAV.

Enfin, 73% des bacheliers professionnels ayant obtenu une proposition l'acceptent, soit 59.9% des candidats de la phase principale.

b) Analyse par genre et statut de bourse

La prise en compte du genre comme seule variable, n'amène pas de différence en termes d'acceptation, 81.3% des filles qui ont eu une proposition l'acceptent contre 80.6% des garçons, ce qui revient à 71.1% des candidates de la phase principale qui finissent par accepter une proposition contre 71.8% des garçons. En intégrant le profil des candidats à l'analyse, on ne constate pas non plus d'effet de genre sur le pourcentage de candidats avec propositions qui finissent par accepter une proposition.

Si on s'intéresse aux néo-bacheliers, les effets sont également très ténus, puisque 86.2% des filles qui ont eu au moins une proposition l'ont acceptée contre 84% des garçons. De ce fait 81.8% des bachelières candidates à la phase principale ont fini par accepter une proposition contre 77.3% des garçons.

En descendant, au niveau des voies d'enseignement, on constate que 88.9% des bachelières générales, candidats à la phase principale acceptent une proposition, contre 86.6% des bacheliers généraux, 77.6% des bachelières technologiques contre 73% des bacheliers technologiques et 61.8% des bachelières professionnelles contre 58.3% des bacheliers professionnels.

Les bachelières et bacheliers généraux présentent par ailleurs des différences lorsque l'on s'intéresse aux formations qu'ils acceptent. Ainsi, sur l'ensemble des candidates scientifiques qui ont accepté une formation, 63.5% ont accepté une licence contre 47% pour les candidats scientifiques. A l'inverse 16.4% des candidats scientifiques ont accepté un DUT et 18.1% une CPGE contre respectivement 7.6% et 11.3% des candidates. Ces spécificités ne se retrouvent pas pour les candidats et candidates des séries ES et L, où il n'y a pas d'effet du genre.

Au niveau de la voie technologique, on peut observer que les candidates STI2D lorsqu'elles acceptent une proposition, ont plus souvent accepté une licence (35.6%) que les candidats (15.8%) et moins souvent un BTS (28.7% contre 52.2%) ou un DUT (16.8% contre 22%).

On retrouve ce phénomène mais avec des effets moins importants lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la série STL. Les filles acceptant une proposition sont 43% à rejoindre une licence contre 38.7% pour les garçons, alors qu'on note que 17.4% des garçons ont rejoint un DUT contre 12.9% des filles. Une proportion proche de candidats et candidates rejoint par contre un BTS, à savoir respectivement 36.1% et 35%.

On note un effet inverse lorsque l'on s'intéresse aux candidats ST2S, dont 21% des candidates qui acceptent une proposition, acceptent un BTS contre 11.9% des garçons, alors que 57.5% des garçons rejoignent une licence contre 43.7% des filles. Les filles sont également plus nombreuses en proportion à rejoindre une formation dans le sanitaire et social (32.6% contre 25.4%).

Enfin, la situation des candidats et candidates de la série STMG ne présente pas de différence significative en fonction du genre. 45.7% des garçons acceptant une proposition, acceptent un BTS contre 44.1% des filles, 39.1% des garçons acceptent une licence contre 38.9% des filles et 9.9% des garçons acceptent un DUT contre 11% des filles.

Concernent les bacheliers professionnels, on observe que les garçons ; lorsqu'ils acceptent une proposition, acceptent plus souvent un BTS (73.6%) par rapport aux filles (47.8%). Les filles acceptent par contre plus souvent une formation du sanitaire et social (10.9% vs 0.9%) et une licence (39.4% vs 22.2%).

La prise en compte du statut de boursiers des candidats de terminale amène à des effets également limités pour les candidats de la phase principale issus de la voie générale. Ainsi, 90.6% des boursiers du secondaire acceptent une proposition contre 86.9% des non boursiers. Les effets sont un peu plus conséquents pour les candidats de la voie technologique, où 80.1% des boursiers acceptent une proposition au final contre 72.4% des non boursiers, et pour les candidats de la voie professionnelle, où 64.9% des boursiers acceptent une proposition contre 55.9% des non boursiers.

c) Les propositions acceptées par les néo-bacheliers

a. Les taux d'acceptation par type de formation

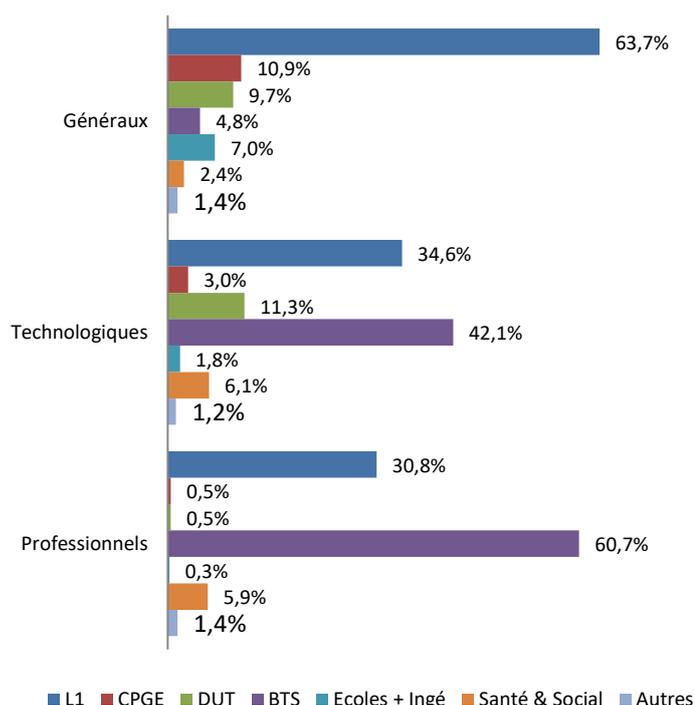
Lorsque l'on s'intéresse aux taux d'acceptation par formation d'accueil, on observe que les candidats généraux ayant eu une proposition sur une formation du secteur sanitaire et social, sont 63.7% à accepter ce type de formation, contre 56.9% en ce qui concerne les CPGE, 57.8% les licences et 57.7% les écoles supérieures et formations d'ingénieur. A l'inverse, les candidats ayant eu des propositions de licences avec des aménagements pédagogique (« oui si ») ne sont que 36.7% (sans année supplémentaire) et 31.5% (avec année supplémentaire) à accepter ce type de formation. De la même façon, seulement 34.9% des candidats ayant eu une proposition en BTS, acceptent ce type de proposition.

Les formations du secteur sanitaire et social sont également celles avec le taux d'acceptation le plus élevé lorsque l'on s'intéresse aux bacheliers technologiques et professionnels, puisque 84.4% des candidats technologiques et 80.2% des candidats professionnels ayant eu une proposition sur ce type de diplôme finissent par accepter une formation sanitaire ou sociale.

Contrairement aux bacheliers généraux (34.9%), les bacheliers technologiques (53.4%) et professionnels (61.5%) sont plus de la moitié à accepter une proposition sur un BTS lorsqu'ils ont eu une proposition dessus. Les bacheliers technologiques sont également un sur deux à finir par accepter un DUT lorsqu'ils ont une proposition dessus (49.5%) contre 43.7% des bacheliers généraux.

La situation est plus contrastée lorsque l'on s'intéresse aux licences, avec 57.6% des bacheliers professionnels ayant eu ce type de proposition qui l'acceptent, alors que ce n'est le cas que de 42.4% des bacheliers technologiques. Les taux d'acceptation sont très faibles concernant les candidats ayant eu des propositions de licence avec un aménagement pédagogique d'une année supplémentaire, puisque seulement 29.6% des bacheliers technologiques et professionnels les acceptent. Lorsque l'aménagement pédagogique correspond à du soutien sans allongement de la durée de formation, les taux d'acceptation sont un peu plus élevés, puisque dans ce cas-là, 43.3% des bacheliers professionnels et 38.3% des bacheliers technologiques avec ce type de proposition, les acceptent.

b. La répartition des formations acceptées par type de bac



Sur l'ensemble des propositions acceptées par les candidats de la voie générale, 63.7% étaient en licence. Cela constitue néanmoins une baisse par rapport à l'année 2019, où 66.3% des candidats qui avaient accepté une proposition, avaient accepté une licence. Néanmoins, comparativement au niveau national, où 58.7% des acceptations par les bacheliers généraux concernent une licence, les bacheliers généraux de l'académie se dirigent plus vers ce type d'études. 10% des licences acceptées étaient des parcours d'accès spécifique santé (PASS) et 2.6% des licences option accès santé (LAS). Par ailleurs, 59% des bacheliers généraux ont accepté des licences sans aménagement, 2.9% ont accepté une licence avec un aménagement pédagogique et 1.8% a accepté une licence avec un aménagement d'une année supplémentaire.

Dans le détail des séries de la voie générale, 85.4% des bacheliers littéraires ayant accepté une proposition, ont accepté une licence, contre 69.3% des bacheliers économiques et 54.9% des bacheliers scientifiques.

42.1% des bacheliers technologiques qui ont accepté une proposition, ont accepté un BTS, cela représente une légère baisse par rapport à 2019, 44.3%. Cela se traduit par une légère augmentation des candidats qui acceptent une formation dans le domaine sanitaire et social (6.1% contre 5.4% en 2019), dans un DUT (11.3% contre 10.8%), ainsi que dans une formation de licence (34.6% contre 34.1%). Parmi les 34.6% d'élèves ayant accepté une licence, 5.8% ont accepté une licence avec un aménagement pédagogique sans année supplémentaire et 3.1% ont accepté une licence avec un aménagement pédagogique d'une année supplémentaire.

Concernant les bacheliers professionnels, 60.7% de ceux qui ont accepté une formation, ont accepté un BTS, soit une baisse par rapport à 2019, où ils étaient 63.1% à accepter un BTS. A l'inverse, plus de candidats ont accepté une licence, 30.8% contre 28.6% et une formation dans le domaine sanitaire et social, 5.9% contre 5.4%. Parmi les 30.8% d'élèves ayant accepté une licence, 4.6% ont accepté une licence avec un aménagement pédagogique sans année supplémentaire et 1.4% a accepté une licence avec un aménagement pédagogique d'une année supplémentaire.

c. Répartitions des formations acceptées par série de bac

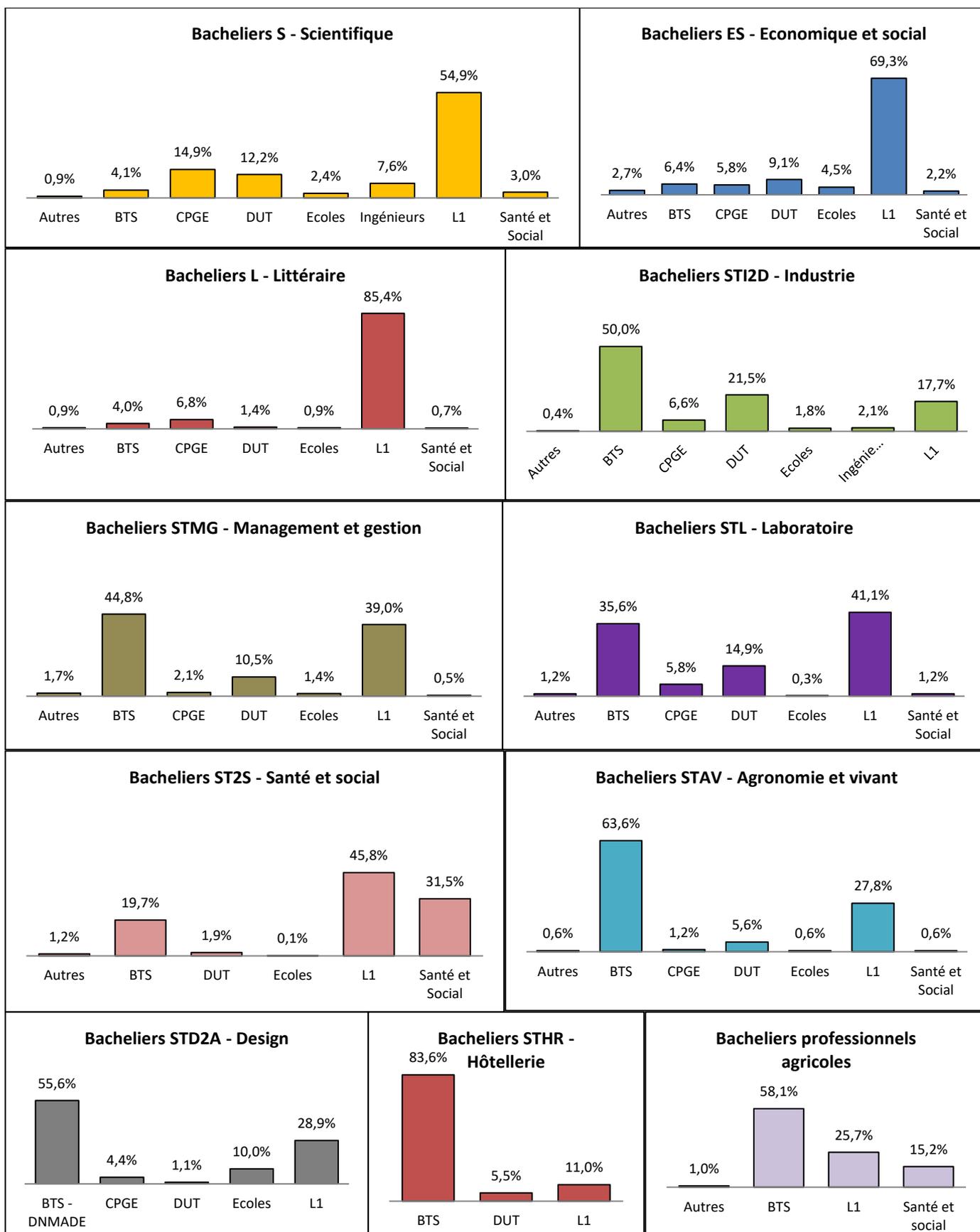
Dans le détail des formations acceptées par les **bacheliers ES**, on constate au niveau des licences, une prédominance vers le domaine du droit, de l'économie et de la gestion, 54.6% des acceptations en licence, devant le domaine des sciences humaines et sociales, 21.6% et celui des sciences, technologies et santé, 12.7%. Le domaine des arts, lettres et langues arrive ensuite avec 10.5% des acceptations. Plus finement, en s'intéressant aux 5 mentions de licences les plus acceptées, 26.6% des candidats ES ayant accepté une licence rejoignent une licence de droit, 13.8% une licence AES, 7.6% une licence STAPS, 6.8% une licence de psychologie et 5.3% une licence de gestion.

Concernant les **bacheliers scientifiques**, lorsqu'ils rejoignent une licence, 71.8% d'entre eux rejoignent une formation dans le domaine des sciences, technologies et santé contre seulement 13.2% dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion et encore moins dans les domaines des sciences humaines et sociales (8.2%) et de l'art et des lettres (5.2%). La PASS est la « mention » de licence la plus acceptée, par 32.8% des candidats, suivie du portail MONOD (10.4%), de la licence STAPS (7%), du droit (7%) et du portail CURIE (5.5%).

Au niveau des classes préparatoires, les spécialités les plus acceptées sont tout d'abord la PCSI (28%), suivie de la MPSI (25.6%), de la BCPST (12.9%) et des filières ECS (9.5%) et PTSI (9.5%).

L'informatique est le secteur le plus accepté par les candidats, où le DUT GE2I recueille 12.9% des candidats devant le DUT Informatique (12.4%). Suivent le DUT Génie mécanique et productique (9.5%), le DUT Chimie (8.6%) et le DUT Mesures physiques (8.2%).

Les **bacheliers littéraires**, dont la très grande majorité rejoint une licence (85.4%), choisit au sein de ce type de formation en premier lieu le domaine des arts, lettres et langues (49%) devant les sciences humaines (30.9%) et le domaine du droit, de l'économie et de la gestion (17.1%). Les mentions de licences les plus acceptées sont respectivement, les LLCER (langues et littératures, 17.4%), le droit (15.7%), la psychologie (9.4%), les arts du spectacle (9.4%) et les langues étrangères appliquées (8%).



Concernant les candidats de la **série technologique management et gestion (STMG)**, on constate que la formation recueillant le plus d'acceptation est la licence de droit (9%) devant le BTS Management Commercial Opérationnel (8.3%), la licence AES (7.4%) et les BTS Comptabilité et gestion (6%) et Support à l'action managériale (5.8%).

La situation est différente lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la **série technologique industrielle** (STI2D), où les 5 premières formations en termes d'acceptation sont des formations sélectives, avec tout d'abord 6.6% des candidats qui rejoignent une CPGE TSI, 5.2% un BTS Electrotechnique, 4.9% un BTS Système numérique, option informatique et réseaux, 4.7% un BTS Services informatiques aux organisations et enfin 4.7% un DUT Informatique.

Les candidats de la **série technologique santé et social** (ST2S) rejoignent le plus souvent une formation d'infirmier (28.2%), suivie d'une licence de psychologie (10.4%), d'un BTS Economie sociale et familiale (5.9%), d'une licence STAPS (5.2%) ou de la PASS (4.3%).

Pour conclure avec les **candidats professionnels**, si on s'intéresse aux bacheliers de la famille de métiers dans le domaine de la **santé et du social**, on observe que 24.2% de ceux qui ont accepté une proposition, ont accepté de suivre un D.E d'infirmier. Le BTS Economie sociale et familiale (12.6%), la licence psychologie (11.7%) et le BTS Service et prestation des secteurs sanitaires et social (9.6%) sont ensuite les trois autres formations les plus acceptées.

Concernant une autre famille de métiers comportant un nombre important de candidat, **les métiers de la relation client**, les candidats lorsqu'ils acceptent une proposition, rejoignent d'abord un BTS Management Commercial Opérationnel (20.4%) ou un BTS Négociation et digitalisation de la relation client (14.7%). Viennent ensuite les licences LLCER (5.5%), le BTS Tourisme (5.5%) et le BTS Support à l'action managériale (5.3%).

Le BTS Support à l'action managériale (10.8%) se retrouve également en troisième position des formations les plus acceptées par les candidats **des métiers de la gestion administrative, de la logistique et du transport**, juste derrière le BTS Comptabilité et gestion (16%) et le BTS Gestion de la PME (11.6%), et devant la licence AES (10.4%) et la licence de droit (5.6%).

Enfin, les candidats **des métiers du numérique** acceptent pour la plupart, d'abord le BTS Electrotechnique (17.5%), devant le BTS Services informatiques aux organisations (14.3%), le BTS Systèmes numériques, option informatique et réseaux (10.6%) et le BTS Systèmes numériques, option électronique et communication (6.2%).

d) La mobilité des candidats néo-entrants

Les candidats généraux, comme l'année passée, sont les plus nombreux à accepter une proposition en dehors de l'académie. Néanmoins, l'académie reste leur destination préférée, puisqu'ils ont été 73.1% à accepter une proposition ici contre 10.2% sur l'académie de Toulouse et 5.1% sur une académie voisine (Aix-Marseille ou Clermont-Ferrand). Le reste des candidats (11.6%) s'éparille sur l'ensemble du territoire. Le chiffre des acceptations dans l'académie de Montpellier grimpe dans le détail des séries à 75.9% pour les candidats ES, contre 71.8% des candidats S et 71.9% des candidats L. Cette différence s'étiole si l'on considère la région à la place de l'académie, puisque 84.8% des candidats ES acceptent une proposition dans la région, contre 83.1% des L et 82.5% des S.

Les bacheliers technologiques ont été 79.1% à accepter une proposition sur l'académie de Montpellier et les bacheliers professionnels, 82.3%. Dans le détail des séries technologiques, on constate des situations très diverses, avec 85.5% des bacheliers STMG qui acceptent une proposition dans l'académie, contre 79.5% des STHR, 76.8% des STL, 76.4% des STI2D, 73.6% des ST2S, 69.8% des STAV et seulement 41.1% des STD2A, qui sont les candidats les plus mobiles de l'académie.

Concernant les bacheliers STD2A, lorsqu'ils acceptent une licence, ces candidats restent dans l'académie (76.9%), mais lorsqu'ils acceptent une formation sélective (DNMADE), du fait de la concurrence à l'entrée dans ces formations, ils rejoignent des formations dans différentes académies en plus de Montpellier (24%), en particulier Lyon (22%), Toulouse (22%) et Nice (10%).

Lorsque l'on observe la situation en fonction de la région de destination, on retrouve 91.3% des candidats STMG sur l'Occitanie. Ils sont devancés par les candidats STHR dont 93.2% acceptent une proposition dans la région. Suivent ensuite les candidats STI2D (88.4%), les candidats STAV (87.7%), les candidats STL (85.3%) et les candidats ST2S (85.2%). Les candidats STD2A comme on l'a vu au niveau académique et dans le détail des formations, sont les moins nombreux à accepter une proposition dans la région (55.6%).

Au niveau des bacheliers professionnels, 90.9% des candidats acceptent une proposition dans la région lorsqu'ils sont rattachés aux filières du domaine de la production et des services, alors qu'ils ne sont que 83% à rester sur la région lorsque ce sont les candidats des filières agricoles.

En regardant la situation, par rapport aux formations choisies, lorsque des candidats généraux acceptent une licence, celle-ci se trouve en majorité du temps sur notre région (89.9%). Cela est même plus important pour les bacheliers technologiques (93.6%) et les bacheliers professionnels (95.1%).

Concernant les BTS, on retrouve également des pourcentages d'acceptation très élevés dans la région, avec 89.9% des bacheliers technologiques et 89.3% des bacheliers professionnels, qui lorsqu'ils acceptent un BTS, l'acceptent sur la région. Ce pourcentage est un peu plus faible pour les bacheliers généraux, 80.3%.

La situation est assez similaire lorsque des bacheliers technologiques rejoignent une CPGE, où ils sont 85.8% à l'accepter dans la région, alors que les bacheliers généraux sont plus mobiles, puisqu'ils sont 71.1% à accepter une proposition dans la région, mais également 9.9% à partir sur une CPGE en Auvergne-Rhône-Alpes, 7.4% en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 7.3% en Ile-de-France.

Enfin, par rapport au DUT, les bacheliers technologiques et généraux, lorsqu'ils en acceptent un, sont 79.7% à l'accepter dans la région, contre 7.7% à l'accepter en région Auvergne-Rhône-Alpes et 7.3% en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

e) La temporalité de l'acceptation de la dernière proposition

6.3% des candidats de la phase principale qui ont accepté une proposition, l'ont accepté dès le premier jour des admissions, le 19 mai. Ce chiffre atteint les 53.1% lorsque l'on prend en compte le mois de mai dans son intégralité. Ce chiffre est inférieur à celui observé en 2019 où 64.5% des candidats avaient accepté leur proposition dès le mois de mai, mais les admissions avaient commencé le 15 mai et non le 19. Il est également inférieur aux 63.8% observés en 2018, où cette fois les admissions avaient commencé le 22 mai.

Lorsque l'on s'intéresse aux profils des candidats, on observe que 55.6% des terminales qui ont accepté une proposition, l'ont acceptée durant le mois de mai, contre 46% des candidats non scolarisés et 43.8% des étudiants en réorientation.

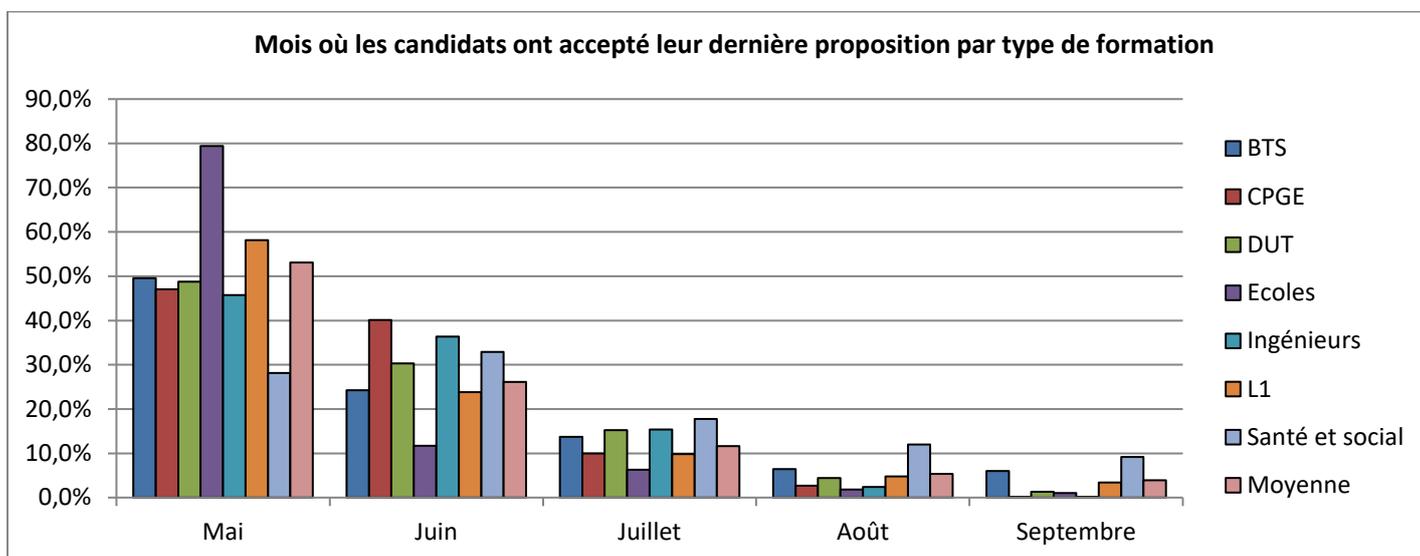
26.1% des candidats ayant accepté une proposition l'ont fait durant le mois de juin et 11.6% au cours du mois de juillet. Ainsi, au moment des résultats du baccalauréat, 82.7% avaient déjà obtenu et accepté leur proposition finale, ce chiffre atteint les 84.7% pour les élèves de terminale. Cela constitue une amélioration par rapport à 2019, où ils étaient 81% dans cette situation.

Durant le mois d'août, 5.3% des candidats ont accepté leur dernière proposition, les candidats non scolarisés (9.3%) et les candidats en réorientation (8.8%) ayant été plus nombreux à accepter une proposition à ce moment-là. Enfin, 3.9% des candidats ont accepté une proposition, à la rentrée, durant le mois de septembre.

Les candidats qui ont accepté une proposition au cours des mois d'août et de septembre, ont accepté avant tout une licence (47.9%) devant un BTS (27.1%) et une formation du sanitaire et du social (15.3%).

Par contre proportionnellement, 21.2% des candidats qui ont accepté une formation sanitaire et sociale et 12.5% des candidats qui ont accepté un BTS l'ont fait durant ces deux mois.

A titre de comparaison, les acceptations au cours des mois de mai, juin et juillet concernent à 54.3% des licences, à 19.3% des BTS et à seulement 5.8% des formations sanitaires et sociales. Ces dernières sont celles dont les candidats font un choix le plus tardivement.



A noter sur les propositions acceptées :

71.7% des *candidats de la phase principale* ont accepté une proposition d'admission. (↗ 3.2 points par rapport à 2019)

- **80.1%** des candidats de *terminale* ont accepté une proposition (↗ 5 points par rapport à 2019) contre **52.4%** des *étudiants en réorientation*.
- **82.7%** des candidats qui ont accepté une proposition l'ont fait *avant les résultats du baccalauréat*.
- Sur l'ensemble des candidates scientifiques (S) qui ont accepté une formation, **63.5%** ont accepté une **licence** contre **47%** pour les candidats scientifiques
- **87.9%** des candidats bacheliers généraux ont accepté une proposition, contre **75.2%** des bacheliers technologiques et **59.9%** des bacheliers professionnels.
- **63.7%** des formations acceptées par les bacheliers généraux sont des licences, **10.9%** des **CPGE** et **9.7%** des **DUT**.
- **42.1%** des formations acceptées par les bacheliers technologiques sont des **BTS**, **34.6%** sont des **licences** et **11.3%** sont des **DUT**.
- **60.7%** des formations acceptées par les bacheliers professionnels sont des **BTS**, **30.8%** sont des **licences**
- **82.3%** des propositions acceptées par les bacheliers professionnels concernent des formations localisées dans *l'académie de Montpellier*, **79.1%** pour les bacheliers technologiques et **73.1%** pour les bacheliers généraux

5) Phase complémentaire

La phase complémentaire a été ouverte du 16 juin au 24 septembre 2020. Elle concernait :

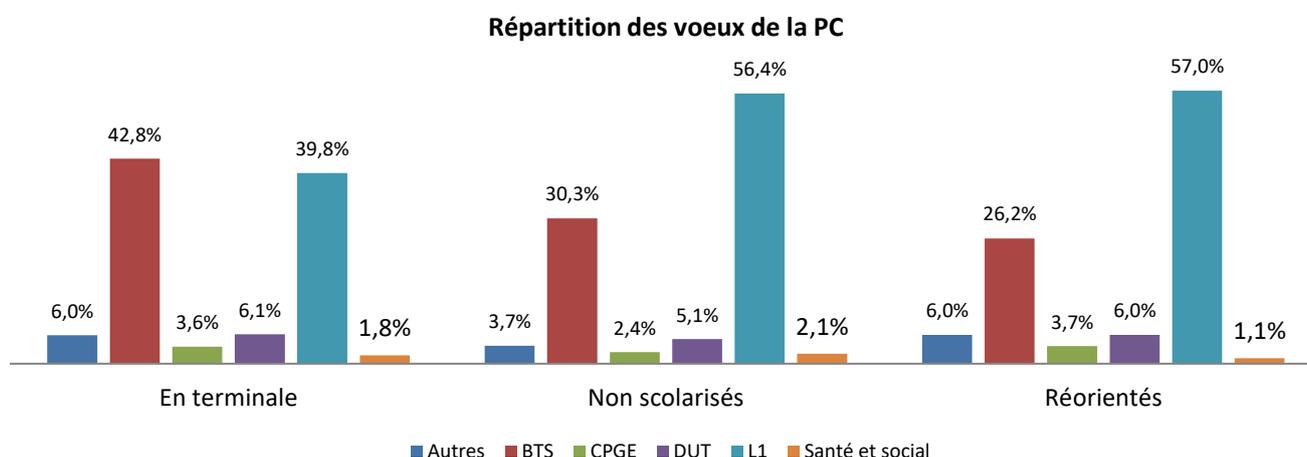
- l'ensemble des candidats ayant participé à la phase principale et souhaitant faire des nouveaux vœux, qu'ils aient ou non des propositions d'admission en phase principale,
- les candidats ayant oublié de confirmer leurs vœux en phase principale ainsi que les candidats n'ayant pas participé à la phase principale et souhaitant effectuer des vœux.

Les candidats pouvaient émettre jusqu'à 10 candidatures, dans la mesure où ils n'avaient pas déjà émis le vœu en phase principale et dès lors que la formation était disponible sur cette phase.

4 481 personnes se sont portées candidates lors de la phase complémentaire et ont émis 13 878 vœux, ce qui représente une baisse de 3.6% du nombre de candidats et une stagnation du nombre de vœux par rapport à 2019.

Lorsque l'on s'intéresse aux profils des candidats de la phase complémentaire, on constate que la majorité des candidats de terminale avait participé à la phase principale (95.3%), alors que la majorité des étudiants en réorientation n'avait pas émis de vœux en phase principale (50.8%) ou ne les avait pas confirmés (6.9%). On retrouve une situation identique pour les candidats non scolarisés, qui n'avaient soit pas participé à la phase principale (56%) soit pas confirmé leurs vœux (5.9%).

Si on s'intéresse à l'ensemble des vœux émis lors de cette phase, on observe que 42.8% des vœux émis par les candidats de terminale concernaient un BTS contre seulement 30.3% de ceux émis par les candidats non scolarisés et 26.2% de ceux émis par les étudiants en réorientation. Ces deux derniers publics ont émis en majorité des vœux vers les licences, qui représentent respectivement 56.4% des vœux des candidats non scolarisés et 57% des vœux des étudiants en réorientation. Pour les lycéens, les vœux vers une licence représentent 39.8% de l'ensemble de leurs vœux.



Au total, 6 874 propositions ont été émises, à destination de 3 502 candidats, soit 78.2% des candidats. Dans le détail, 73.1% des candidats de terminale ont obtenu une proposition en phase complémentaire, contre 81.4% des candidats non scolarisés et 82.3% des candidats en réorientation. Plus finement, 78.7% des bacheliers généraux ayant fait des vœux en phase complémentaire ont eu une proposition lors de cette phase, contre 75.6% des bacheliers professionnels et 68.6% des bacheliers technologiques.

Sur ces 3 502 candidats ayant obtenu une proposition lors de cette phase, 2 602 ont accepté une proposition. 69.3% des candidats de terminale qui ont eu une proposition lors de la phase complémentaire, l'ont acceptée, contre 76.9% pour les candidats non scolarisés et 77.1% pour les étudiants en réorientation.

Le taux tombe même à 64.1% pour les bacheliers généraux, contre 71.1% pour les bacheliers technologiques et 73.3% pour les bacheliers professionnels. Il est important de considérer que les candidats pouvaient avoir des propositions à la fois sur la phase principale et sur la phase complémentaire. Comme indiqué plus haut, les bacheliers pour la plupart avaient formulé des vœux en phase principale, et la très grande majorité des bacheliers généraux a également obtenu des propositions en phase principale, ce qui peut expliquer un taux d'acceptation des propositions de la phase complémentaire plus faible pour ce public-là.

Globalement les bacheliers généraux qui ont accepté une proposition, ont accepté une licence (69.7%), loin devant un BTS (10.5%), une CPGE (4.1%) ou un DUT (2.4%). Concernant les bacheliers technologiques, on retrouve ce phénomène, avec 66.9% des propositions acceptées qui concernent une licence, 26.8%, un BTS et 2.1% un DUT. Pour les bacheliers professionnels, cela est encore plus significatif, avec 76.4% des candidats qui rejoignent une licence contre 21.2% qui intègrent un BTS.

Les candidats en réorientation et les candidats non scolarisés rejoignent également en majorité une licence, puisqu'ils sont respectivement 82.9% et 83% à accepter une licence contre seulement 11.6% et 13.8% un BTS.

Par ailleurs, 830 candidats présents sur la phase complémentaire ont démissionné de la procédure parmi lesquels 306 avant d'obtenir une proposition et 66 candidats ont échoué au bac et ont perdu, de ce fait, leurs vœux et leurs propositions.

6) Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) a été mise en place pour accompagner les candidats et leur faire de nouvelles propositions d'admission. La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), réunissait des personnels de l'ensemble des types de formations et d'établissements de l'académie et exerçait auprès du recteur une fonction de conseil, définie par l'article D. 612-1-21 du code de l'éducation, qui consiste à :

- Formuler, pour les candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite et qui ont fait au moins un vœu en phase principale ou complémentaire, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences
- Réexaminer le dossier présenté par des candidats dont la situation justifie, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau, à leurs charges de famille, une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

1 109 candidats ont bénéficié d'un accompagnement par la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), 821 candidats l'ont sollicité et 288 ont été traités par la CAAES au bénéfice des formations fin septembre dans le cadre de la gestion des désistements. La présence de ces derniers candidats rend difficile la comparaison avec le fonctionnement de la CAAES les années précédentes.

Parmi les candidats ayant sollicité la commission, on notera un nombre de garçons plus important que de filles, 55% contre 45%. Ce sont en majorité des candidats de terminale (83%), contre 11% d'étudiants en réorientation, 4% de candidats non scolarisés et 2% de candidats avec un profil « autre ». 59% de ces candidats n'ont pas de statut de boursier. Au sein des candidats néo-bacheliers, les bacheliers professionnels représentent 41% de la population, contre 33% de candidats technologiques et 26% de candidats généraux.

La majorité des candidats ayant sollicité la CAAES la fait car ils sont en attente d'une proposition lors de la phase principale (73%). Viennent ensuite les candidats refusés sur l'ensemble de leurs vœux (10.1%), ainsi que les candidats qui n'avaient pas fait de vœux en phase principale et n'ayant pas eu de proposition lors la phase complémentaire (4.8%).

7.3% des candidats ont sollicité la CAAES pour une raison dérogatoire, à savoir soit parce qu'ils bénéficient du statut de sportif de haut niveau (SHN, 3.5%), soit en raison d'une situation médicale particulière (3.2%), soit enfin en raison d'une situation familiale particulière (0.6%). On constate une légère diminution des situations médicales par rapport à 2019, mais une forte hausse des saisines par des sportifs de haut niveau (+88.2%). La majorité des saisines SHN ont été formulés par des bacheliers généraux en 2020. Les saisines portent majoritairement sur des licences où on a observé une augmentation de la pression de la demande du fait de la création des licences accès santé.

Enfin, les candidats restants ont pu solliciter la CAAES pour une raison non dérogatoire autre (3%) ainsi que pour une mutation tardive justifiée relative à un déménagement de leurs représentants légaux (1.8%).

Il faut ajouter à ces candidats, 46 candidats qui ont bénéficié de la commission en raison d'une mention « bien » ou « très bien » au bac alors qu'ils n'avaient pas obtenu de proposition en phase principale.

51% des candidats ont obtenu une proposition par la CAAES et 29.7% ont quitté la commission après avoir obtenu une proposition en dehors de celle-ci. La majorité des propositions de la CAAES a été faite sur des formations de type BTS (50%) et des licences (17.3%). On notera également des propositions en DEUST et en DU suite à des ouvertures tardives de formations ainsi que des propositions vers les classes

passerelles, dont le dispositif a été reconduit cette année et permet à des bacheliers professionnels ou technologiques ayant un niveau scolaire fragile de faire l'équivalent d'une année préparation avant l'entrée en BTS.

12.9% des candidats sont sortis de l'accompagnement par la commission suite à une démission, soit pour absence de réponse à une proposition hors CAAES (7,9%), soit pour une démission générale de la plateforme (3,9%). 1,1% est ressorti de la CAAES pour une démission suite à un échec au baccalauréat.

3.4% des candidats ont annulé leur demande d'accompagnement ou ne souhaitent plus être accompagnés et 1.2% des candidats n'a plus répondu aux sollicitations des membres de la commission. Enfin, 1.8% des candidats se sont vu justifier un refus d'accompagnement par la commission. Cela concerne des candidats ayant demandé un accompagnement pour raison dérogatoire et dont la demande a été refusée après l'étude des documents justificatifs.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Destinataires :

Chefs d'établissements,
professeurs, psychologues
de l'éducation nationale,
conseillers principaux
d'éducation,
documentalistes.

Directeur de Publication :

Sophie Béjean
Rectrice de région académique
Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Responsable de rédaction :

Olivier Brunel, DRAIO
Conception, réalisation : DRAIO
Courriel : [ce.recsaio@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.recsaio@ac-montpellier.fr)
Tél : 04.67.91.48.70

Annexe

Liste des familles de métiers – Regroupement des bacheliers professionnels

<p>Métiers de l'aéronautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Aéronautique option avionique → Aéronautique option système → Aéronautique option structure → Aviation générale 	<p>Métiers de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Métiers de l'agriculture → Agroéquipement → Aménagements paysagers → Conduite et gestion de l'entreprise agricole → Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole → Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin → Conduite et gestion d'une entreprise hippique → Forêt → Gestion des milieux naturels et de la faune → Productions aquacoles → Productions horticoles → Technicien conseil vente de produits de jardin → Technicien conseil vente en alimentation → Technicien conseil vente en animalerie
<p>Métiers de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Boucher-charcutier-traiteur → Boulanger-pâtissier → Poissonnier-écailler-traiteur 	<p>Métiers de l'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> → AMA – option communication visuelle pluri média → AMA – option marchandisage visuel → AMA – option métiers de l'enseigne et de la signalétique → AMA – option tapisserie ameublement → Métiers et arts de la pierre → Photographie
<p>Métiers de la beauté et du bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> → Esthétique cosmétique parfumerie → Coiffure 	<p>Métiers du bois</p> <ul style="list-style-type: none"> → Technicien constructeur bois → Technicien menuisier agenceur → Technicien de fabrication bois et matériaux associés → Etude et réalisation d'agencement
<p>Métiers de la chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bio-industries de transformation → Laboratoire contrôle qualité → Hygiène, propreté et stérilisation → Plastiques et composites 	<p>Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travaux publics → Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre) → Interventions sur le patrimoine bâti option A Maçonnerie ; → Interventions sur le patrimoine bâti option B Charpente ; → Interventions sur le patrimoine bâti option C Couverture ; → Menuiserie aluminium-verre ; → Aménagement et finitions du bâtiment ; → Ouvrages du bâtiment : métallerie
<p>Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> → TEB option A études et économie → TEB option B assistant en architecture → Technicien géomètre-topographe 	<p>Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conducteur transport routier marchandise → Gestion-administration → Logistique → Transport
<p>Métiers de l'hôtellerie et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> → Cuisine → Commercialisation et services en restauration 	<p>Métiers des industries graphiques et de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> → Façonnage de produits imprimés, routage → Réal. de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques → Réal. de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées
<p>Métiers de la maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenance des équipements industriels → Maintenance des véhicules option A voitures particulières → Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier → Maintenance des véhicules option C motos/motocycles → Maintenance des matériels option A matériels agricoles → Maintenance des matériels option B matériels de construction et manutention → Maintenance des matériels option C matériels 	<p>Métiers de la matière et du vêtement</p> <ul style="list-style-type: none"> → Métiers de la mode option vêtement → Métiers du cuir option maroquinerie → Métiers du cuir option sellerie garnissage <p>Métiers de la mer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Polyvalent navigant pont/machine → Electromécanicien de marine → Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche → Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle → Cultures marines

<ul style="list-style-type: none"> d'espaces verts → Maintenance nautique → Réparation des carrosseries 	
<p>Métiers du numérique et de la transition énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> → Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques → Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques → Technicien gaz → Technicien du froid et du conditionnement d'air → Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés → Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire → Systèmes numériques option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques → Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants 	<p>Métiers du paramédical</p> <ul style="list-style-type: none"> → Optique-lunetterie → Prothèse dentaire <p>Métiers du pilotage d'installations automatisées</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pilote de ligne de production → Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons → Technicien de scierie <p>Métiers de la réalisation de produits mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etude et définition de produits industriels → Fonderie → Productique mécanique option décolletage → Microtechniques → Technicien d'usinage → Technicien outilleur → Technicien modeleur → Technicien en chaudronnerie industrielle → Construction des carrosseries
<p>Métiers de la relation client</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accueil – relation clients et usagers → Commerce → Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle) 	<p>Métiers de la santé et du social</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile → Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure → Métiers de la sécurité → Service aux personnes et aux territoires → Services de proximité et vie locale